



NICOLE KIDMAN

cyberpresse.ca
La Presse

**NATHALIE PETROWSKI
À HOLLYWOOD**

À TU ET À TOI AVEC LES STARS!
ARTS ET SPECTACLES PAGES 1 À 4



CHARLIZE THERON ET ANGELINA JOLIE



1



2

SPORTS
PAGES 2 À 4

La loi antigang passe le test au procès historique des neuf Hells Angels

COUPABLES DE GANGSTÉRISME

ANDRÉ CÉDILOT

Après 13 longs mois, le premier grand procès pour gangstérisme à se tenir devant un jury au Canada a finalement passé le test, hier. Les neuf accusés ont été reconnus coupables.

Dans les faits, ce verdict met fin à une aventure judiciaire entamée en septembre 2001.

Cinq minutes, c'est à peu près le temps qu'a mis le juré numéro 8 à décliner les 27 verdicts que le jury a cogités à huis clos pendant 12 jours.

Sauf un, les neuf motards ont tous été déclarés coupables des accusations de complots pour meurtres, trafic de drogue et gangstérisme qui pesaient sur eux.

Le tout premier nom au haut de l'acte d'accusation, le Rockers Sébas-

tien Beauchamp, 30 ans, s'est seulement tiré des complots pour meurtres. Comme tous les autres, il a été reconnu coupable de trafic de drogue et de banditisme. Beauchamp a lancé

► Voir **COUPABLES** en A2

Pelletier congédié de VIA Rail

FRANÇOIS CARDINAL

Indigné par les propos « tout à fait inacceptables » tenus par Jean Pelletier à l'endroit de la médaillée olympique Myriam Bédard, le premier ministre Paul Martin lui a montré la porte de la société d'État VIA Rail, hier.

Confirmant les informations publiées dans *La Presse*, hier, le ministre des Transports, Tony Valeri, a en effet annoncé vers midi au nom du gouvernement « la destitution immédiate » du président du conseil d'administration de VIA. Quelques heures plus tard, la société d'État a annoncé l'ouverture d'une enquête interne sur les relations entre VIA Rail et les agences publicitaires, de même que sur les « inquiétudes » manifestées par M^{me} Bédard sur son passage à VIA.

Bien que M. Pelletier, ex-chef de cabinet de Jean Chrétien, se soit excusé vendredi dernier d'avoir qualifié l'ex-biathlondonienne de « pauvre fille qui fait pitié », M. Martin a choisi d'actionner le couperet de la guillotine afin de se démarquer de son prédécesseur et surtout, afin de montrer l'exemple à quiconque souhaiterait à son tour dénoncer certains faits reliés au scandale des commandites, a-t-il expliqué lors d'un point de presse à New York.

« Les propos tenus la semaine dernière par M. Pelletier à l'égard de M^{me} Myriam Bédard étaient tout

► Voir **PELLETIER** en A4

« Jugez Aristide! Jugez Neptune! » scande la foule



PHOTO AP

Ce soldat rebelle est accueilli en libérateur par la foule en liesse qui s'est rassemblée hier en face du Palais national, à Port-au-Prince, au lendemain de la fuite du président déchu Jean-Bertrand Aristide.

Les rebelles accueillis en libérateurs

MARIE-CLAUDE MALBOEUF
ENVOYÉE SPÉCIALE

PORT-AU-PRINCE — Sur le tapis de déchets inondant les rues, les gens de Port-au-Prince ont laissé éclater leur joie et leur inquiétude, hier, alors que

les rebelles ayant renversé le président Jean-Bertrand Aristide entraient dans la capitale en conquérants.

En matinée, des dizaines de camions bondés de militaires

► Voir **HAÏTI** en A7

Un sous-ministre affirme avoir été écarté de la gestion du programme de commandites

« Le gouvernement voulait une approche directe afin que les choses se fassent », selon Ran Quail

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le sous-ministre des Travaux publics, Ran Quail, celui-là même qui a travaillé sous Alfonso Gagliano lors de la création de la cellule chargée de gérer le programme de commandites de novembre 1997 à septembre 2001, a affirmé hier, devant le comité des comptes publics des Communes, qu'il avait été écarté de la gestion directe de ce programme dont les

pratiques ont été condamnées par la vérificatrice générale Sheila Fraser.

« C'est une situation difficile pour un sous-ministre, a confié M. Quail aux membres du comité chargé de faire enquête sur le scandale des commandites. Je ne pouvais pas dire au ministre de ne pas faire affaire directement avec le directeur du programme et de ne pas parler à ce groupe. Ils (les membres du gouvernement) voulaient être impli-

qués directement. Ils voulaient une approche directe afin que les choses se fassent. Il (Gagliano) faisait affaire directement avec la DGSCC » (NDLR : la Direction générale des services de coordination des communications dirigée d'abord par Charles Guité et ensuite par Pierre Tremblay).

Selon le rapport du 10 février de la vérificatrice générale, le programme de commandites de 250 millions du gouvernement fédé-

ral géré par la DGSCC a été marqué par un « non-respect généralisé des règles de passation des contrats », et ce, à toutes les étapes du processus. Des commissions de 100 millions ont été versées à des agences de communication proches des libéraux, commissions dont le bien-fondé a été mis en doute par M^{me} Fraser.

► Voir **COMMANDITES** en A5

Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
Denys Arcand aurait dû remercier le virage ambulatoire.

SOMMAIRE

Bandes dessinées	ARTS 6
Bridge	AFFAIRES 15
Décès	ACTUEL 7
Feuilleton	ARTS 6
Forum	A 16 et 17
Horaire télévision	ARTS 4
Horoscope	AFFAIRES 14
Loteries	A 9
Mots croisés	ARTS 6
Mot mystère	ARTS 6
Observateur	ARTS 6
Petites annonces	ARTS 6
	et AFFAIRES 2

Météo

Averses en après-midi, maximum 6, minimum 0, plus de détails en page

SPORTS 16

6 21924 98765 1

Correction de la vue sur mesure

Une nouvelle technologie pour corriger la vue au laser.

(514) 288-0088

Prenez rendez-vous!



**LA CLINIQUE DE L'ŒIL
DE MONTRÉAL**
D^r S. Fanous, M.D.
1 888 844-8888
www.cdom.com

LES HELLS

Coupables de gangstérisme

COUPABLES
suite de la page A1

un clin d’œil à son avocate à la suite de la décision.
Quand les huit autres accusés ont tour à tour entendu le mot « coupable » à chacun des trois chefs d’accusation, ils ont perdu leur petit sourire narquois des beaux jours du procès, et leur visage s’est étiré. L’air tout aussi dépité, les huit avocats ont quitté la salle en coup de vent après avoir adressé un petit mot à leurs clients.
Debout derrière la grande vitre du box des accusés, le leader du groupe d’accusés, Richard Mayrand, des Hells Angels Nomads, qui a paru au-dessus de ses affaires durant tout le procès, ne cessait de hocher la tête. Après avoir salué une amie assise dans la salle d’audience, il a lancé avec rage — on l’a nettement lu sur ses lè-

vres — : « C’est une *gang de cros-seurs*. »
Le seul en liberté depuis le début du processus, Alain Dubois, a immédiatement pris le chemin des cellules. Il croyait pouvoir s’en tirer parce qu’il n’a passé que huit mois avec les Rockers, du 24 août 1999 à avril 2000. Tout comme sa femme qui a souvent assisté au procès — elle a fait le pied de grue avec lui durant la plus grande partie des 12 jours de délibérations du jury —, il semblait anéanti.
De leur côté, les avocats de la poursuite soufflaient d’aise et clamaient haut et fort « mission accomplie ». La procureure principale, Madeleine Giauque, était particulièrement satisfaite que sa thèse du « bateau pirate » et l’énorme preuve présentée depuis un an ait eu l’effet attendu sur le jury. « La preuve était écrasante, mais c’était loin d’être facile à dé-

partager pour des citoyens ordinaires », a-t-elle déclaré à la sortie de la cour.
Sa plaidoirie agrémentée de montages vidéo, qui a duré une semaine, est sans nul doute l’un des tournants du procès. M^e Giauque et son équipe de procureurs ont montré avec force dé-

« La preuve était écrasante, mais c’était loin d’être facile à départager pour des citoyens ordinaires. »

tails le fonctionnement des Hells Angels Nomads et de leur club-école des Rockers, ainsi que l’implication de ses membres dans la guerre des motards qui a fait plus de 160 morts de 1994 à mars 2001. Elle a bien sûr insisté sur

les faits et gestes des neuf accusés durant les trois ans de l’enquête qui a mené à l’opération Printemps 2001.
Il faut dire que le ministère public avait déployé son artillerie lourde avec l’utilisation d’agents-sources durant l’enquête et les témoignages de plusieurs témoins spéciaux. Les révélations du délateur Stéphane Gagné, le même qui a fait condamner Maurice Boucher, ainsi que des anciens Rockers Stéphane Sirois et Serge Boutin ont probablement fait le plus de mal aux accusés.
Sur le plan du droit, tout le procès était arc-bouté sur la nécessité de faire rentrer les crimes reprochés aux accusés dans le cadre très étroit — pour la Couronne, et trop large au goût de la défense — de la notion de gangstérisme adoptée en 1997. La loi est plus souple depuis sa révision en 2001.
Pour sa part, la défense estimait que la poursuite n’avait pas présenté la moindre preuve, arguant qu’elle n’avait pas mis en évidence les responsabilités propres de

chacun des accusés. Les huit avocats s’étaient efforcés de minimiser la participation de leur client, tout en soutenant avec insistance que les membres des différentes sections des Hells Angels étaient autonomes et agissaient de leur propre initiative quand ils commettaient des crimes.
Sitôt le verdict rendu, le juge Pierre Béliveau a invité les avocats à faire leurs plaidoiries pour déterminer la sentence le 22 mars prochain. Il est d’ores et déjà acquis que M^e Giauque demandera des peines très sévères. Sauf Alain Dubois qui était en liberté durant tout le procès, les huit autres inculpés sont en détention préventive depuis trois ans. Étant donné que celle-ci compte pour le double, ils ont déjà l’équivalent de six années de pénitencier derrière eux.
En principe, les neuf accusés devront également répondre à diverses autres accusations pour des crimes commis au profit des Hells Angels Nomads et des Rockers de Montréal. Six d’entre eux ont notamment des accusations de meurtres qui pèsent sur eux relativement à la guerre contre les Rock Machine.

« Justice a été très bien servie »

ANDRÉ CÉDILOT

« Justice a été très bien servie, et c’est une grande victoire », s’est exclamée le principal procureur du procès, Madeleine Giauque, à l’issue des verdicts de culpabilité prononcés contre les neuf accusés, hier.

Selon elle, c’est une preuve tangible qu’il est possible de tenir des superprocès pour gangstérisme, « et qu’ils sont là pour rester, puisqu’il n’y a pas d’autre moyen de lutter efficacement contre le crime organisé », a insisté l’avocate d’expérience, tout en louant le travail des jurés.
« Ils ont fait un travail très sérieux. La preuve était gigantesque, et ils l’ont manifestement revue en détail pour rendre toutes ces décisions », a souligné M^e Giauque. En son for intérieur, même si les délibérations se sont étirées, elle n’a pas craint une seconde que les neuf accusés puissent être acquittés.
« La preuve était écrasante », a-t-elle dit avec assurance.
De son point de vue, les films que la police a tournés en secret des fameuses réunions que les Rockers ont tenues, tout aussi secrètement, dans des hôtels et des restaurants ont sans

doute été très percutants pour les jurés. « Ils ont vu les motards en action, se réunir pour comploter. On ne pouvait avoir une plus belle preuve d’une association de *gangsters* », a-t-elle souligné.
Selon elle, un verdict populaire aussi catégorique au terme d’un processus judiciaire aussi long et complexe constitue un message clair au crime organisé. « Ça démontre non seulement que les tribunaux sont capables de s’organiser, mais aussi que les gens n’ont plus peur », estime M^e Giauque. Elle garde toutefois un goût amer de l’attitude des avocats de la défense, les qualifiant pour la plupart de « provocateurs et arrogants ». Depuis le début du procès en août 2002, presque chaque journée a eu son lot d’accrochages, a-t-elle noté.
À ce propos, M^e Giauque et M^e Roger Carrière, son adjoint, ont lancé une pointe au Barreau du Québec à propos de son rapport sur la conduite des avocats au cours de cet interminable procès. « On y parle de simples incivilités qu’on attribue au fait qu’ils étaient coupés des autres avocats qu’ils côtoient normalement dans les palais de justice. C’était beaucoup plus grave que ça, et ça n’excuse par leur comportement », ont-ils dit, en



PHOTO IVANO H. DEMERS, LA PRESSE

L’avocat Pierre Panaccio, un des leaders de la défense, a été atterré par la décision des jurés, hier. « On est quand même fiers de notre travail. (...) Après tout, c’était le premier grand procès au Canada à se rendre jusqu’au bout », a-t-il déclaré.

spécifiant qu’il s’agissait d’une opinion personnelle, et non d’une déclaration officielle au nom du ministère public.

La défense en état de choc
Du côté des huit avocats de la défense, on n’avait guère le goût de commenter, si ce n’est M^e Lucie Joncas, dont le client, Sébastien Beauchamp, a été le seul à échapper à l’accusation de complot de meurtre. « J’aurais préféré que ça se termine

autrement, mais d’un autre côté, je suis contente, car il a été acquitté de l’accusation la plus grave », a-t-elle souligné.
L’un des leaders en défense, M^e Pierre Panaccio, n’a pas caché sa déception, même s’il se croit moralement en mesure de dire que les jurés ont bien travaillé. « On est quand même fiers de notre travail. J’ai l’impression qu’on a fait quelque chose pour la justice depuis un an. Après tout, c’était le

premier grand procès au Canada à se rendre jusqu’au bout », a-t-il dit, quelques instants après avoir répondu à l’invitation du juge Pierre Béliveau de saluer les jurés avant qu’ils ne quittent le palais de justice Gouin pour enfin rentrer chez eux.
Les avocats des deux parties seront de retour devant le juge Béliveau le 22 mars prochain pour les plaidoiries sur les sentences à imposer aux accusés.

LE WEEK-END TOUTE LA SEMAINE I

ACTUEL

magazine

Tous les vendredis dans LA PRESSE

LP[2]

LP[2]

Tous les jeudis dans LA PRESSE

CINDY CRAWFORD.

CHOIX DE VIE

OMEGA

Célébrons 25 ans d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651

Le ministre Bellemare satisfait

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — Le ministre de la Justice, Marc Bellemare, se dit satisfait du verdict de culpabilité rendu par le jury à l’endroit des neuf accusés au superprocès des Hells Angels.
Dans un communiqué diffusé en début de soirée hier, M. Bellemare a réitéré sa confiance dans la tenue de superprocès afin de faire face au crime organisé. Il a souligné le fait qu’il s’agissait d’un premier verdict de culpabilité rendu par des jurés au Québec lors d’un procès portant sur la loi antigang.
« Cela démontre bien que les *méga-procès* sont une arme efficace, quoique parfaite, contre le crime organisé », a fait savoir le ministre.
Le procureur général se dit satisfait du fait que huit des neuf accusés aient été reconnus coupable de complot pour meurtre, et tous les neuf coupables de gangstérisme et de trafic de drogue.
Tout en félicitant les membres du jury pour leur travail, M. Bellemare a ajouté que le travail des procureurs n’est pas terminé puisque, dit-il, « il reste maintenant l’étape de l’imposition des peines ».
Lors d’un autre superprocès contre les motards à l’automne, les coupables avaient reçu des peines « appropriées », selon le ministre de la Justice, soit de 15 et 10 ans d’emprisonnement à la suite de plaidoyers de culpabilité pour meurtre, gangstérisme et trafic de stupéfiants.
M. Bellemare, qui a reconnu être intervenu dans ce procès, a récemment déclaré au quotidien *Le Soleil* : « Si je n’étais pas intervenu, ce procès aurait avorté. (...) Je le referais mille fois dans l’intérêt supérieur du Québec et de la justice. »

Un message aux prochains accusés

KARIM BENESEAIEH

Avis aux prochains motards accusés en vertu de la loi antigang : le système fonctionne et peut asséner des peines lourdes. Et ce, dans des délais et des coûts raisonnables.
Les criminalistes interrogés par *La Presse* sont d’accord : la conclusion du mégaprocès de neuf Hells Angels et de leurs affiliés est un extraordinaire coup de marketing pour la machine judiciaire. La loi antigang, les procès devant jury, les accusations regroupées, tous ces aspects ont subi leur lot de critiques depuis 125 jours.
Qu’elles aient été partiellement fondées n’y change rien : 26 chefs d’accusation sur 27 ont été retenus. Un score presque parfait.
« C’est de nature à renforcer la confiance des gens dans l’administration de la justice, estime Jean-Claude Hébert. On peut maintenant dire : Ben voyez-vous, ça coûté cher, ça été long et laborieux, mais on a quand même des résultats positifs. »
Aux accusés qui espéraient profiter d’un long procès complexe, le verdict d’hier vient rappeler une vérité que ressassent souvent les avocats : « Gros procès, grosse sentence », dit Claude F. Archambault. En d’autres mots, les peines sont moins lourdes quand les accusés plaident coupable, plutôt que d’être reconnus comme tels au terme d’un long procès.
Le message risque de se rendre à bon port, croit M^e Archambault. « Ils viennent de faire plein d’arrestations, ça peut faire peur à ceux qui viennent d’être arrêtés. Ça peut inciter à des règlements. »

Jurés à l’honneur

Sophie Bourque avoue avoir eu une pensée émue pour les jurés. « Les cyniques disaient qu’on allait avoir un

verdict en une journée, que le jury était écoeuré et qu’il n’allait pas regarder cette preuve-là. Douze jours, ce n’est pas très long, sûrement pas assez long pour revoir la preuve en entier, mais ça démontre qu’ils ont fait l’exercice de façon appropriée. »
La juriste assure que, contrairement à une perception largement répandue, les citoyens ont en général un sens plutôt étonnant du devoir civique. « Et ça, malgré la lourdeur de ce que ça peut représenter, le coût personnel et professionnel pour des jurés d’être sortis aussi longtemps de leur milieu de vie. »
Cela dit, le milieu judiciaire s’entend sur les risques engendrés par la mise sur pied de procès longs et complexes. D’ailleurs, il a littéralement fallu deux procès pour arriver au verdict d’hier, le premier ayant avorté quand le juge Jean-Guy Boilard s’était retiré après quatre mois.
Y aurait-il moyen de faire plus court ? Oui, croit M^e Bourque. « Étant donné la relative rapidité du verdict, la Couronne va devoir s’interroger à savoir si toute la preuve qu’elle a faite était nécessaire. Je ne lance pas la pierre à la Couronne, mais l’équation me fait dire qu’il y aurait peut-être moyen de raccourcir cette preuve-là. »
Le bâtonnier du Québec, Pierre Gagnon, rappelle que le Barreau avait prévenu Québec des difficultés que la tenue de ce genre de procès soulèverait. Mais il se montre au bout du compte plutôt satisfait. « Il y a eu des améliorations au fur et à mesure, les juges ont apporté des correctifs. Je suis content de voir que malgré les problèmes qu’on a eus, malgré les ratés, notre système judiciaire est capable de s’adapter dans un délai qui n’est quand même pas si long. »

COUPABLES

Neuf motards au lourd passé judiciaire

En rendant son verdict, le jury vient de sceller le sort de neuf motards qui avaient déjà été déclarés coupables de nombreux crimes. *La Presse* vous les présente.

Richard Mayrand

40 ans
Hells Angels Nomads
Coupable de complots de meurtres, trafic de drogue et gangstérisme
Son avocat : M^e Pierre Panaccio

Hells Angel depuis 20 ans, Richard Mayrand était le président de la section de Montréal quand il a été désigné pour prendre charge des Rockers, au début de l'an 2000. À la fois craint et respecté, il devait mettre un peu de discipline au sein du club. Sous la férule de Maurice Boucher depuis leur création en 1992, les Rockers constituaient la force de frappe des Nomads dans la guerre contre les Rock Machine. Ils s'occupaient de la distribution de drogue et de l'expansion dans l'île de Montréal. Adeptes de culturisme, il s'est classé troisième lors d'une compétition nationale en 1999 à Winnipeg. Son frère Michel, qui était lui aussi un Hells Angel, a été éliminé lors de la purge interne de Lennoxville, en 1985. Cinq autres membres du club avaient été liquidés la même journée. Cette tuerie avait entraîné la fermeture de la section de Laval. Avec Boucher et quelques autres membres influents, il était de la délégation qui a participé aux pourparlers de paix avec les Rock Machine, à l'automne 2000. Il a aussi joué un rôle impor-



tant dans l'implantation des Hells Angels en Ontario. Il est emprisonné depuis le 15 février 2001 après avoir été arrêté à la sortie d'un hôtel du centre-ville où il venait de prendre part à un « meeting » des Nomads en vue de reprendre les hostilités avec les Rock Machine. Il était en possession de deux armes de poing, ainsi que de photos et de

renseignements utiles sur la bande ennemie. Lors de l'opération Printemps 2001, la police a trouvé chez lui près de 350 000 \$ provenant de la « banque » des Nomads. Le réseau qu'il supervisait avec ses acolytes de la section de Montréal était particulièrement actif dans les régions de Sorel, Drummondville, Laval et dans la couronne nord.

Éric Fournier

33 ans
Rockers de Montréal
Coupable de complots de meurtres, trafic de drogue et gangstérisme
Son avocat : M^e Guy Quirion

Condamné à plusieurs reprises pour crimes violents, Éric Fournier a été recruté par les Rockers à la suite de son acquittement en 1998 pour un meurtre prémédité commis à Québec. Il était le garde du corps du Nomads Louis « Melou » Roy quand ce dernier a disparu mystérieusement en juin 2000. Déclaré mort même si on n'a jamais retrouvé son cadavre, Roy était l'un des plus prolifiques narco-trafiquants de la province. Son territoire s'étendait de Trois-Rivières à Québec et jusque dans le Bas-du-Fleuve. Il avait aussi des clients à Montréal et faisait dans l'exportation de marijuana aux États-Unis. Deux accusations de meurtres pèsent actuellement sur Fournier.

Alain Dubois

42 ans
Ex-Rockers de Montréal
Coupable de complots de meurtres, trafic de drogue et gangstérisme
Son avocat : M^e François Bordeleau

Trafiquant d'expérience, Alain Dubois est le fils de Jean-Guy Dubois, de la célèbre famille de Saint-Henri. Avec ses trois principaux associés, il s'est joint aux Rockers en 1999. Pour des raisons stratégiques, et parce qu'il avait le respect du milieu, il n'a pas eu à passer par les étapes habituelles de probation. Il a renoncé à son titre huit mois plus tard, incapable de se soumettre au régime de vie des motards, et à l'autorité des Nomads. Son territoire : Châteauguay et le sud-ouest de Montréal. Il est le seul à être demeuré en liberté depuis le début du processus, en mars 2001. Il était sous le coup d'un cautionnement de 150 000 \$.

Ronald Paulin

46 ans
Ex-Rockers de Montréal
Coupable de complots de meurtres, trafic de drogue et gangstérisme
Son avocate : Me Lise Rochefort

Identifié comme le « vendeur de guénilles » des Rockers, Ronald Paulin avait été décrit par ses pairs comme un piètre trafiquant, ce qui l'a amené à quitter le club. Il a repris son dossier sur recommandation de son « parrain et protecteur » André Chouinard, des Nomads. Proche de Maurice Boucher, Chouinard était impliqué à un haut niveau dans l'importation et le trafic de cocaïne. Son départ des Nomads en 2000 a été suivi par une nouvelle démission de Paulin au sein du club-école. En tant qu'homme de main de Chouinard, Paulin a déjà eu comme mission de transporter de fortes sommes d'argent dans l'Ouest canadien.

Luc Bordeleau

43 ans
Prospect Nomads
Coupable de complots de meurtres, trafic de drogue et gangstérisme
Son avocat : M^e François Taddeo

À la demande de Maurice Boucher, Luc Bordeleau a créé les Rockers de Montréal en 1992 avec comme mission de s'emparer du monopole du trafic de drogue à Montréal. Ce commerce était à l'époque contrôlé par les Rock Machine et les indépendants. Bordeleau s'est alors associé à son acolyte des Jokers de Joliette, Christian Danault. Promu depuis chez les Hells Angels, Danault a été arrêté la semaine dernière lors de la razzia policière qui a décimé la section South. Quant à Bordeleau, il était prospect Nomads lors de son arrestation, le 15 février 2001. Il était armé et s'apprêtait à relancer la guerre contre les



Rock Machine. Surnommé le « fossoyeur », Bordeleau gardait chez lui un véritable arsenal : mitraillettes, bazooka, etc. Son plus ardent désir a toujours été de gravir la hiérarchie des Hells Angels. Il a été condamné pour sa participation à une affaire de contrebande de 740 kg de cocaïne au large de la Nouvelle-Écosse, en 1993. Apprécié pour ses connaissances en plongée sous-marine, il avait pour principale tâche de récupérer la drogue larguée en mer.

André Couture

38 ans
Rockers de Montréal
Coupable de complots de meurtres, trafic de drogue et gangstérisme
Son avocat : M^e Roland Roy

Couture, qui a déclaré faillite en 1996, était l'un des hommes de confiance du redoutable Normand Robitaille, des Nomads. Il gérait la cache de drogue et alimentait les membres du réseau chargés de fournir les petits revendeurs de rue, comme Serge Boutin, devenu délateur. Il collectait ensuite l'argent et tenait les livres. En 1997, il avait été surpris en possession d'une arme à la sortie du « bureau » de Maurice Boucher.

Sébastien Beauchamp

30 ans
Rockers de Montréal
Coupable de trafic de drogue et gangstérisme
Son avocate: M^e Lucie Joncas

Longtemps sous la coupe des Death Riders de Laval, Sébastien Beauchamp se spécialisait dans la vente de drogues chimiques. Selon toute vraisemblance, il a été acquitté des complots de meurtres parce qu'il a passé un bout de temps en prison en 1999 et 2000. En raison d'une dette de 80 000\$ envers le club, il a longtemps peiné avant de devenir membre en règle.

Bruno Lefebvre

34 ans
Prospect Hells Angels Nomads
Coupable de complots de meurtres, trafic de drogue et gangstérisme
Son avocat : M^e Jean-Pierre Sharpe

Bruno Lefebvre faisait partie de « l'équipe de baseball » des Rockers, chargée de dissuader par la violence les petits revendeurs qui refusaient de s'approvisionner auprès du club. Il travaillait pour Pierre Provencher, un des leaders des Rockers. Lors de son arrestation en 1999, il était en possession d'une arme. La police a alors saisi 23 450 \$ et une machine à compter l'argent.

Sylvain Moreau

35 ans
Rockers de Montréal
Coupable de complots de meurtres, trafic de drogue et gangstérisme
Son avocat : M^e François Bordeleau

Escroc sans grande envergure à ses débuts, Sylvain Moreau n'avait pas la confiance de ses « frères ». Depuis 1987, on ne compte plus les fois où il a séjourné en prison. En 2000, il avait été rétrogradé de prospect Rockers à simple relation. Il achetait de petites quantités de drogues qu'il écoulait surtout dans les bars de l'est de la ville. En mars 2001, il paraissait davantage impliqué dans la guerre contre les Rock Machine.



YVES BOISVERT

La confiance

Un grand jour pour la justice ? Mais oui. L'expression, j'en conviens, est galvaudée. Mais il y a des jours à marquer d'une étoile. Et ce jury anonyme et persistant qui a produit cette rafale de 26 verdicts de culpabilité, hier, a écrit l'histoire de la justice dans ce pays, pour ne pas dire l'histoire tout court. Peut-être encore mieux que si elle en avait rendu 27. On voit par cette nuance un sérieux dans l'analyse de la preuve qui rend l'acte encore plus admirable.

J'aime à croire que la vie civile n'est pas si malade en ce pays quand 12 hommes et femmes qui n'ont rien demandé sont capables de rendre la justice contre des gens reliés à une bande criminelle qui a participé à une guerre sanglante. Une bande bruyante et visible, et qui l'est pour terroriser.

Ils ont été sans crainte, sans pour autant adhérer aveuglément à la thèse de la poursuite. Ce jury a eu confiance et il nous donne confiance.

////////////////////

Pour comprendre l'importance de la condamnation d'hier, revenons seulement quelques années en arrière. Vous vous souvenez ? Deux bandes criminelles se font la guerre à Montréal. Il y a des morts. Plus de 150. Des bombes éclatent. Un enfant de 10 ans, Daniel Desrochers, meurt lors d'un attentat raté. Deux gardiens de prison sont as-

sassinés. Pourquoi eux ? Pas pour eux. Pour leur valeur de symbole du « système ». Il y a plein d'autres victimes, certaines inconnues, d'autres très connues, comme le journaliste Michel Auger.

Pendant ce temps, Maurice Boucher, identifié partout comme le « chef » de ceux qui mènent et qui gagnent la guerre des motards, était libre. Et souriant. Et prospère. Et acquitté après un premier procès ! Est-il donc « plus fort que la police », comme le pensent certains admirateurs ?

La police, au fait, où est-elle ? On l'accuse d'incompétence. C'est

Ces verdicts, déjà, changent le rapport de force entre l'État et le crime organisé. (...) Ce n'est pas une bonne nouvelle pour la quarantaine de motards arrêtés la semaine dernière.

l'époque, souvenez-vous, de la commission Poitras, où la Sûreté du Québec se fait dire qu'elle est dépassée, archaïque, incompétente.

On accuse la loi, aussi. Il faudrait une loi contre les « associations de malfaiteurs », dit-on.

Et pourtant, en ce 2 mars 2004, la plupart des motards du Québec sont en prison. La guerre a fait lâche depuis déjà deux ans. Le chef médiatique des Hells, Boucher, est en prison à perpétuité et attend d'autres procès.

////////////////////

Que s'est-il passé ? Il s'est passé

plusieurs choses que l'on pourrait regrouper sous un seul thème : la riposte. Riposte populaire. Riposte de l'État. Ottawa, pressé par Québec, a adopté une loi antigang, en 1997, puis une deuxième version. Mais surtout, on a décidé de consacrer des budgets conséquents à la lutte contre le crime organisé.

Cette police « moderne » et efficace, demandée par tant de rapports, s'est mise à l'oeuvre dans les escouades mixtes (Montréal, GRC, SQ, et autres corps municipaux). Qui aurait pensé que des corps de police, encore hier si jaloux de

leurs prérogatives et de leur autonomie, allaient réussir à travailler ensemble efficacement ? Pas tant de gens que ça. Il y en avait, heureusement, au gouvernement du Québec sous Lucien Bouchard et Bernard Landry pour y croire fermement, et pousser dans cette direction. Serge Ménard notam-

ment. Il fallait aussi que ce travail policier ne se fasse pas en vase clos, mais en lien avec les meilleurs juristes de l'État. Une équipe de lutte contre le crime organisé a aussi été créée chez les substituts du procureur général, les « avocats de la

Couronne ». Pour ne pas que l'on vienne en Cour défaire tout ce que la police avait fait, pour cause de violation de droit.

Et, quand est venu le temps d'accuser, il a fallu que l'appareil judiciaire soit capable d'absorber le phénomène. Cela s'est fait péniblement. Notamment parce que des avocats des accusés ont entrepris diverses manoeuvres pour faire capoter les superprocès, ou pour en démontrer l'impossibilité.

Les verdicts d'hier, d'une certaine façon, ferment la boucle : après un an de travail, le jury n'était pas sur le point d'abandonner. Il était au contraire résolu à faire son travail avec application.

////////////////////////////////////

À part de constater que la preuve était très solide, il faut conclure que la stratégie de l'endiguement, de l'enlèvement, ou de l'écoeurement, en fait ce qu'a tenté la défense, a échoué. Certains d'entre eux, en plus, ont montré qu'ils ne savent pas toujours où s'arrête la légitime défense d'un accusé et où commence le déshonneur.

Mais sans doute a-t-on trop parlé d'eux. Parlons plutôt d'avocates et d'avocats qui avaient toute la pression de réussir : les avocats de la poursuite. Petite équipe qui a dû assimiler une preuve considérable, la présenter, l'expliquer, la défendre. Et faire face à une opposition tenace et parfois disgracieuse. Qui aurait-on blâmé, pensez-vous, en cas d'échec ? N'oublions pas que ce

procès était une reprise : après la démission du juge Jean-Guy Boilard, il y avait une obligation de résultat. Tous ces millions dépensés pour lutter contre le crime organisé, ils en étaient involontairement comptables. On n'a pas fait de rapport du barreau pour savoir comment il se faisait qu'ils ont été admirables malgré la pression, tandis qu'on veut former et entourer et dorloter les avocats de la défense qui ne savent pas se tenir en cour.

On leur doit beaucoup.

Car un acquittement aurait été un double échec : échec de l'opération policière la plus formidable jamais menée contre le crime organisé au Canada récemment. Et aussi bien dire échec de la lutte contre le crime organisé, qui a englouti des dizaines de millions.

Ce matin, quand on fera les comptes, on verra que la lutte, si elle a coûté cher, a rapporté des fruits impressionnants. Un excellent début pour continuer... et passer à l'étape suivante : l'argent des motards.

Ces verdicts, déjà, changent le rapport de force entre l'État et le crime organisé. On ne négocie pas de la même manière quand on sait que l'État est capable de mener ce genre d'entreprise jusqu'au bout. Et que 12 citoyens conscrits répondront « présents ». Ce n'est pas une bonne nouvelle pour la quarantaine de motards arrêtés la semaine dernière.

Mais c'en est une excellente pour le Québec.

ACTUALITÉS

PORTRAIT DE JEAN PELLETIER

Entre détestation et admiration

ANDRÉ DUCHESNE

Ses détracteurs le disent arrogant, bouillant, tranchant. Ses amis évoquent sa grande culture, son raffinement et sa force de leadership.

Congédié hier de son poste de président du conseil de VIA Rail à la suite de ses propos à l'endroit de Myriam Bédard, Jean Pelletier est un homme qui ne laisse personne indifférent.

Pour ses amis et anciens collaborateurs, il est totalement inacceptable de sacrifier la carrière d'un homme qui a consacré une grande partie de sa vie à la chose publique, sur une déclaration controversée. « Les gens doivent être jugés sur l'ensemble de leur carrière ; pas sur une erreur. Tout le monde dans la vie fait des erreurs et M. Pelletier s'est excusé », plaide Eddie Golddenberg, ancien conseiller d'expérience de Jean Chrétien.

Même propos chez l'ancien directeur des communications de M. Chrétien, Peter Donolo. « Demandez à quiconque ayant eu affaire avec lui et vous verrez qu'ils vous parleront de Jean Pelletier comme un homme distingué, direct, doté d'un grand sens de l'éthique. »

L'ancien sénateur Raymond Setlawke, qui devait le rencontrer hier soir, est solidaire. « Jean est un homme de culture, de loyauté, d'intégrité. Pendant toutes ces années passées comme chef de cabinet de M. Chrétien, il n'a jamais essuyé un reproche », dit-il.

Ses détracteurs conservent au contraire un souvenir amer d'un homme intransigeant. « C'était un autoritaire. Il n'acceptait aucune opposition. Pour lui, c'était impensable. Ce n'était pas un démocrate », lance Réjean Lemoine, chroniqueur urbain à Radio-Canada. Dans les années 1986-1989, M. Lemoine faisait partie d'un groupe d'opposants à la Grande Place, un projet de tours à bureaux et de centre commercial que caressait M. Pelletier pour relancer le quartier Saint-Roch alors qu'il était maire de Québec.

Toujours à cette époque, l'administration Pelletier avait fait arrêter la recherche du parti d'opposition, Winnie Frohn, sous prétexte qu'elle travaillait sans la présence d'un conseiller du Rassemblement populaire, à l'hôtel de ville.

« Plusieurs fois, des directeurs adjoints sont venus me dire qu'il fallait que je parte parce que j'étais là

toute seule. Ils ont enlevé les clés aux conseillers parce qu'ils ne voulaient pas qu'ils me la passent. (Un jour)... j'ai décidé de rester dans le bureau et cette fois-là, on m'a fait arrêter. J'ai été arrêtée et accusée de nuisance publique, mais, finalement, il n'y a pas eu de suite. Nous, nous aurions aimé qu'il y ait procès afin de montrer à quel point c'était antidémocratique », dit M^{me} Frohn, professeur en études urbaines à l'UQAM.

Plus de 40 ans de politique

Né à Chicoutimi le 21 janvier 1935, Jean Pelletier fait des études au Collège des jésuites de Québec, au Séminaire de Trois-Rivières où il rencontre Jean Chrétien et à l'Université Laval. Il commence sa carrière dans le journalisme avant de devenir secrétaire de presse des premiers ministres Paul Sauvé et Antonio Barrette en 1959-1960.

Par la suite, il passe quelque temps dans la fonction publique avant de faire carrière dans les affaires. En dehors de son travail, il est très actif dans plusieurs organismes sociaux, culturels et communautaires de la ville de Québec ainsi qu'en politique. À ce titre, il est l'un des fondateurs du parti du

Progrès civique de Québec en 1962. Il est élu conseiller en 1976 et maire de 1977 à 1989.

Au cours de ses trois mandats, Jean Pelletier est l'artisan de la reconnaissance de l'arrondissement historique de la vieille ville dans le Patrimoine mondial de l'Unesco. On lui doit aussi la rénovation de l'édifice du Palais en gare intermodale.

Dans une entrevue accordée à *La Presse* en 1989, il se félicitait d'autres réalisations : la bibliothèque Gabrielle-Roy, la création d'un office de développement économique et le renversement de l'exode de la population vers les villes de banlieue.

Devenu chef de cabinet de Jean Chrétien en 1991, il a tenté de se faire élire dans la circonscription de Québec aux élections fédérales de 1993. Ses adversaires sont le ministre des Finances conservateur Gilles Loiselle et une inconnue du Bloc québécois, Christiane Gagnon. « MM. Pelletier et Loiselle avaient décidé de m'ignorer. Ils étaient tellement sûrs de gagner. C'était un peu méprisant », raconte M^{me} Gagnon, élue en 1993 et toujours députée.

Au début de 1993, alors que se

préparait l'assemblée d'investiture libérale dans la circonscription de Beauport-Montmorency-Orléans, il avait dit à un candidat d'origine malienne, Boubacar Touré : « Le tissu sociologique québécois n'est pas encore assez évolué pour accepter la candidature d'un Noir. » Ce fut le tollé. Accusé de racisme, M. Pelletier s'était dit blessé de voir M. Touré rendre publique une conversation de nature privée et avait souligné qu'il ne lui avait donné que son opinion franche comme l'avait demandé M. Touré.

D'aucuns dans son entourage affirment que, sous sa houlette, le cabinet du premier ministre a fonctionné rondement. La tâche de chef de cabinet est énorme : tenir l'agenda, assurer la coordination avec les ministres, les députés, le parti, gérer le personnel, etc.

Homme intéressé au domaine culturel, il fut le liquidateur testamentaire du peintre Jean-Paul Lemieux, mort en 1990. C'est grâce à son intervention auprès de la fille du peintre si un mur du bureau de M. Chrétien était couvert d'une série de 20 toiles de Lemieux inspirées du roman *La Petite Poule d'eau* de Gabrielle Roy.

Jean Pelletier est officier de l'Ordre du Canada, officier de l'Ordre du Québec et commandeur de la Légion d'honneur de la France. Ami de Jacques Chirac, il n'est pas étranger au fait que le président de la République française ait passé ses vacances estivales 2003 à North Hatley, dans les Cantons-de-l'Est.

Pelletier congédié de VIA Rail

PELLETIER

suite de la page A1

à fait inacceptables, a précisé le premier ministre par voie de communiqué. J'ai demandé aux personnes qui ont connaissance de possibles actes répréhensibles de se manifester. Et je m'attends à ce qu'elles soient traitées de manière appropriée lorsqu'elles le font. Ce qui, en l'occurrence, n'a pas été le cas. »

« Mon gouvernement est arrivé au pouvoir avec l'engagement de changer la façon de faire les choses, a-t-il ajouté. La décision que nous prenons aujourd'hui entend refléter cet engagement. »

Rappelons que jeudi dernier, après que M^{me} Bédard eut soutenu avoir été témoin de « gonflements de factures » impliquant la firme Groupaction Marketing et la société d'État VIA Rail, qui l'a employée en 2001, M. Pelletier avait répondu à *La Presse* : « C'est une pauvre fille qui fait pitié, une fille qui n'a pas de conjoint que je sache. (...) Elle a la tension d'une mère monoparentale, qui a des responsabilités économiques. »

Pour sa part, Myriam Bédard a réagi au congédiement en affirmant qu'il s'agissait « du geste à faire ». « Imaginez le climat de travail chez VIA Rail après de telles déclarations, a-t-elle indiqué en entrevue, hier. Imaginez comment aurait pu se sentir une

mère monoparentale à l'emploi de VIA en croisant M. Pelletier dans un couloir. Ce dernier était tout de même responsable de 3000 employés. »

Aussi, la championne olympique croit que le licenciement de celui qui a déjà été maire de Québec va peut-être donner confiance à certaines personnes qui auraient des choses à dire mais qui craignent les représailles.

La décision de congédier M. Pelletier a été officiellement prise quelques minutes après la rencontre qu'ont eue dans le Vieux-Montréal l'émissaire de M. Martin, Francis Fox, et M^{me} Bédard. Très cordiale, la rencontre d'environ 30 minutes a surtout servi à assurer l'ex-biathlonienne de l'appui du premier ministre.

Selon nos informations, il n'a pas du tout été question des allégations de M^{me} Bédard lors de la rencontre. Quant au poste que cette dernière souhaite recouvrer chez VIA Rail, M. Fox a indiqué que Paul Côté, le président et chef de la direction par intérim de la société d'État, allait « étudier le dossier ».

Pour le Bloc québécois, qui a demandé à plusieurs reprises la tête de M. Pelletier, M. Martin ne pouvait faire autrement que de remercier le président du conseil de VIA Rail pour ses propos « totalement inacceptables ». « L'inverse aurait été impensable, a soutenu le chef, Gilles Duceppe, en entrevue téléphonique.



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE ©

Myriam Bédard est satisfaite du départ de Jean Pelletier. « C'était le geste à faire », a-t-elle dit en entrevue hier.

Non seulement y a-t-il eu un tollé, mais en plus, personne n'a pris la défense de M. Pelletier. »

Ce dernier n'a pas rappelé *La Presse* hier.

L'annonce d'une enquête interne au sein de VIA Rail sur toute cette affaire a été faite par Paul Côté, nommé par intérim en remplacement de Marc LeFrançois. « Ce matin, j'ai prévenu l'honorable Tony Valeri, ministre des Transports, que

j'ai déclenché une enquête sur les affirmations de M^{me} Bédard, et je lui ferai part le plus rapidement possible des nouveaux renseignements à ce sujet. L'enquête portera sur les inquiétudes de M^{me} Bédard concernant son passage à VIA Rail et les relations de VIA avec les agences publicitaires », a-t-il fait savoir, par voie de communiqué.

M. Côté a de plus présenté des excuses au nom de la société d'État.

« VIA Rail Canada offre ses excuses les plus sincères à M^{me} Myriam Bédard à la suite des commentaires émis à son égard et rapportés par les médias la semaine dernière. Nous regrettons le tort que ces commentaires ont pu causer à M^{me} Bédard, à sa fille, à sa famille et ses amis. Nous aimerions également présenter nos excuses à toutes les Canadiennes pour la nature et le ton de ces remarques. »



BAZZO

Parlons société !

➤ dès **9h**

Réalisation : Jacquelin Castonguay



Première Chaîne
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/indicatifpresent



PIERRE FOGLIA

Mononcle Jean et matante Myriam

Je me suis arrêté au mot *conjoint*. C'est une pauvre fille qui fait pitié, une fille qui n'a pas de *conjoint*. C'était donc forcément un mononcle qui parlait. Il n'y a que les mononcles pour dire *conjoint*. Et que disait-il d'autre ? Je ne sais pas. Je me contrecrisse de ce que disent les mononcles, fussent-ils président du conseil de VIA Rail. Je n'écoute pas quand ils parlent. Surtout quand ils parlent des femmes en général ou d'une femme en particulier. Je sais d'avance ce qu'ils vont dire. Si elle est belle et fine ils diront qu'elle est baisable. Si elle les écoeure, qu'elle est mal baisée. Si elle est marabout, qu'elle a ses règles. Si elle est plus vieille, qu'elle est névrosée. Si elle est monoparentale, qu'elle fait pitié. Si elle dit non, qu'elle est lesbienne. On m'annonce à l'instant que M. Jean Pelletier vient de perdre sa job pour avoir sous-entendu un peu tout cela de son ex-employée Myriam Bédard. J'aimerais savoir : en est-on arrivé à cette spectaculaire (et rapide) exécution parce que M^{me} Bédard est une ancienne gloire sportive, ou est-ce parce que la chasse aux mononcles est ouverte dans tous les secteurs et que l'on peut maintenant tirer à vue sur les directeurs de caisse populaire — il y a énormément de mononcles chez les directeurs de caisse populaire, bien que j'en connaisse quelques-uns qui sont journalistes.

Juste retour des choses, donc. M. Pelletier avait renvoyé M^{me} Bédard ; M^{me} Bédard limoge M. Pelletier. Reste le fond de la question. M^{me} Bédard a-t-elle été témoin de pratiques irrégulières alors qu'elle était en poste à VIA Rail ? Le seul fait d'avoir été « prêtée » à Groupaction, l'agence de pub qui avait le compte de VIA, en dit assez sur le mélange des genres (et sur le partage du fric des commandites). Donc, M^{me} Bédard savait des choses. Et la question suivante est celle-ci : a-t-elle été congédiée parce qu'elle savait ces choses et qu'on craignait qu'elle les rapporte ? Ou bien a-t-elle sauté sur l'occasion de les dénoncer — deux ans plus tard — parce qu'elle a été congédiée ? Cela ne pas fait de différence, dites-vous. Sur l'ampleur du scandale des commandites, vous avez raison, aucune différence. Sur M^{me} Bédard elle-même, un peu quand même. Je l'ai écrit cent fois, quatre athlètes ont dominé la scène sportive québécoise des dernières décennies, Gaétan Boucher, Myriam Bédard, Pierre Harvey et Guy Lafleur. Dans cet ordre. J'ai dit cent fois mon admiration pour la Myriam Bédard d'avant Lillehammer. Je suivais ses courses sur le circuit européen, j'appelais au bureau pour qu'on n'oublie pas de rapporter ses performances à une époque où elle n'avait pas encore gagné de médailles, nous étions trois journalistes, pas plus, dans toute la province à savoir ce qu'était le biathlon. Je ne me suis pas gêné non plus pour écrire que la fin de sa carrière avait été malaisée. Après une 50^e place à Nagano, que absolument personne ne songeait à lui reprocher, elle s'était trouvé la mauvaise excuse d'une mauvaise cire ou de mauvais skis, je ne sais plus. Et n'avait-elle pas songé à un retour à Salt Lake en... patinage de vitesse ? Rien n'est plus attristant — et de plus commun hélas — que les fins de carrière effilochées de ces ex-grands champions, mal dans leur corps soudainement privés d'adrénaline, mal dans leur tête pas du tout préparée à passer à autre chose. Il ne revenait certes pas au président du conseil de VIA Rail de le rappeler, mais quand il dit « ce sont des gens — les athlètes — qui ont de la misère à revenir sur le plancher des vaches après avoir été célèbres », il manque sûrement de tact, mais il n'est pas pour autant complètement dans le champ. Si on l'a démis pour cela, il faudra me démettre aussi.

J'étouffe
La Société des ponts s'est donc ravisée. Allant contre les recommandations du coroner qu'on avait chargé de faire rapport sur les suicidés du pont Jacques-Cartier, elle avait d'abord dit non à une barrière anti-suicide sur le pont. Voilà qu'elle dit oui, cédant à l'obsession sécuritaire de notre État prévoyance. Vous êtes content M. le coroner ? Dites-moi, qu'est-ce que cela peut bien vous faire, qu'est-ce que cela change que des désespérés se jettent du haut du pont Jacques-Cartier plutôt que d'avalier des pilules, ou que de se tailler les veines dans leur baignoire, ou de s'endormir au monoxyde de carbone dans leur garage ? Ma collègue Michèle Ouimet, qui n'est pas du tout de mon avis, parlait dans son édito de samedi d'une barrière suffisamment haute pour *décourager les désespérés*. J'allais justement te le dire, Michèle, tu ne trouves pas qu'il leur suffit bien d'être désespérés sans que vous alliez, en plus, les décourager ? Ce qui, moi, me désespère dans cette barrière, c'est la volonté de guérir qui la dresse. Au pied de cette barrière, se pétant les bretelles, on retrouve une fois de plus la Direction de la santé publique. Les mêmes fouille-merde qui ont noyauté la coalition pour le contrôle des armes à feu, les mêmes hystériques de l'antitabagisme, les mêmes moumounes du bon et du mauvais cholestérol, les mêmes obsédés du port obligatoire du cas-

que, les mêmes intégristes sont en train de faire de l'hygiène (et de plus en plus de l'hygiène mentale) une putain de MORALE. Ça n'a l'air de rien, mais ce genre de barrière me donne envie de m'enfuir dans le Nord-Cameroun, chez les Dowayos, où j'aurai toutes les chances de mourir de dysenterie, plutôt que de rester ici et de mourir étouffé dans votre saloperie d'hygiène. VALENTINE — Vous savez, Valentine, cette religieuse nigériane atteinte du cancer qui essayait de faire venir sa soeur du Nigeria, je vous ai raconté son histoire l'autre samedi... Eh bien, finalement, le Haut-Commissariat du Canada à Lagos, après trois mois et demi de tergiversations a consenti un visa à sa soeur. Non, cette chronique n'y est pour rien. Je tiens même de bonne source, sans m'en étonner d'ailleurs, qu'elle aurait plutôt nui, le visa ayant été réduit à trois mois (au lieu de six). Quant à Valentine elle va aussi bien qu'elle peut aller. Ce qu'elle fait en attendant sa soeur ? Elle lit. Quoi ? Que pensez-vous ? La Bible, bien sûr. Mais aussi Harry Potter. Et hier, elle est allée au cinéma. Elle est allée voir *Le Papillon bleu*. Très beau, m'a-t-elle dit. Mais vous savez comment sont les bonnes soeurs, un rien les émerveille. Chanceuses.

Un sous-ministre affirme avoir été écarté de la gestion du programme de commandites

COMMANDITES

suite de la page A1

M. Quail a expliqué au comité que tout s'est fait dans le climat particulier de l'après-référendum de 1995 au Québec et que le gouvernement était déterminé à agir vite pour améliorer au Québec son programme de communication. « Il n'y a aucun doute dans mon esprit que pour faire face à la situation, a-t-il témoigné hier, il y avait au niveau politique une volonté d'aller de l'avant avec le projet. Ils voulaient des résultats ; ils voulaient améliorer les communications, c'est pourquoi ils ont dégagé cet argent. » **Sentiment d'urgence** M. Quail n'a pu alors que constater l'urgence la situation. « Ce n'est pas tous les jours que vous recevez une demande du Conseil du Trésor, signée par le ministre Gagliano et le premier ministre Chrétien, a-t-il dit, pour augmenter le budget consacré aux communications et, surtout, ce n'est pas tous les jours qu'on trouve immédiatement l'argent pour ce genre de programme. »

Outre M. Quail, l'ancienne sous-ministre Janet Cochrane, qui fut en poste d'avril 2001 à juin 2003, a également témoigné hier. Tout comme son collègue Ran Quail, elle a affirmé que la création d'une branche quasi autonome comme celle de la DGSCC au ministère était « inhabituelle ». Les deux témoins n'ont d'ailleurs pu dire aux membres du comité pourquoi cette branche était organisée de telle façon que ses dirigeants relevaient — en violation des règles de fonctionnement habituelles — directement du ministre Gagliano. « Je n'ai jamais eu de réponse satisfaisante à cette question », a répondu Janet Cochrane. Les deux témoins ont affirmé que le ministre voulait que la DGSCC soit directement responsable du programme. « Ce groupe, a commenté le député libéral Joe Jordan, semble pouvoir dépenser cet argent comme si c'était le sien. Je ne comprends pas qu'on ait enlevé les contrôles les plus élémentaires. » Le président du comité des comptes publics, le conservateur

John Williams, a conclu hier, à la sortie de la séance, que M. Gagliano « était beaucoup plus engagé » qu'il ne l'avait cru dans l'administration quotidienne du Ministère, et plus particulièrement dans celle du programme de commandites. « Il était directement, spécifiquement impliqué dans l'administration au jour le jour du programme de commandites », a-t-il dit, de façon à s'assurer lui-même des diverses promotions successives de Charles Guité et de façon à ce que M. Guité puisse relever directement de lui. **Tolérance dénoncée** Les membres du comité des comptes publics — qu'il s'agisse des libéraux ou de l'opposition — n'ont pas été tendres envers M. Quail et M^{me} Cochrane hier, à qui ils ont reproché d'avoir toléré qu'une administration parallèle s'installe sous leurs yeux au ministère. « Ils ne sont pas préoccupés de cela, a dit M. Williams. Il n'ont pas suspendu les responsables lorsqu'ils ont appris qu'il y avait eu des manquements graves aux règles. Personne ne semble s'être rendu compte que toute l'affaire avait déraillé. (...) Un sous-ministre ne peut pas avoir pour excuse celle d'avoir été mis à l'écart. Il était au sommet de la hiérarchie à

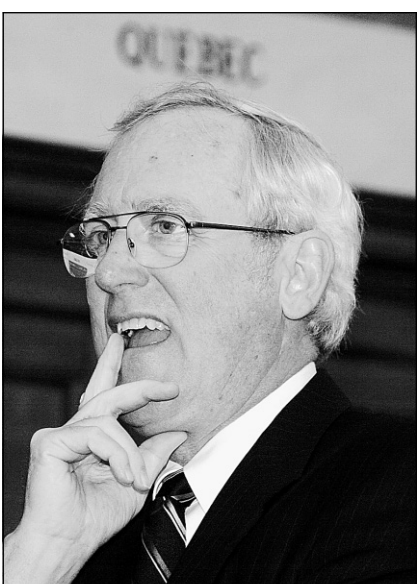


PHOTO TOM HANSON, PRESSE CANADIENNE ©
L'ancien sous-ministre aux Travaux publics et Services gouvernementaux, Ron Quail.

Travaux publics ; il savait ce qui se passait ; il avait la responsabilité de savoir ce qui se passait. Il avait la responsabilité des décisions prises dans son ministère. Et personne ne peut nous dire comment il se fait que le programme ait fonctionné en dehors de toutes les règles. » Le représentant du Bloc québécois au comité, Odina Desrochers, estime que M. Quail et M^{me} Cochrane ont fait la démonstration hier qu'il y avait une direction politique au programme de commandites. « Je ne sais pas comment M. Gagliano va pouvoir dire le contraire des déclarations faites par ses deux sous-ministres », a-t-il conclu. D'ailleurs, le sous-comité chargé de la protection des témoins et des témoignages à venir a annoncé hier que l'ancien ministre Gagliano témoignera les 17, 18 ou 19 mars et que sa comparution pourrait durer deux jours. Par ailleurs, John Williams et Marlene Jennings, vice-présidente du comité, ont annoncé que Myriam Bédard témoignera également prochainement devant le comité, peut-être la semaine prochaine.

SIMONS HABILLE VOS NUITS ET VOUS OFFRE LE CONFORT SANS COMPROMIS

89.⁹⁵ Jumeau bourre 22 onces
LA COUETTE DUVET BLANC «CHÉRUBIN»
Luxeuse, légère, cette couette offre le confort douillet de la bourre en duvet blanc canadien et européen de première qualité. Construction en boîtes décalées, enveloppe pur coton blanc 260 fils au pouce afin de retenir et de maintenir la bourre bien en place. Double 28 onces 119.95, grand 32 onces 129.95, très grand 38 onces 159.95

14.⁹⁹ Standard 20x26 pouces, bourre 32 onces
L'OREILLER EN PLUMETTES «CHÉRUBIN»
Confectionné de fines plumettes d'oiseaux aquatiques de première qualité, cet oreiller offre une bourre gonflante qui procure un maintien idéal si vous dormez sur le côté et reprend sa forme même après un usage prolongé. Enveloppe luxueuse pur coton 260 fils au pouce. Grand 20x29 pouces 40 onces 16.99, très grand 20x36 pouces 48 onces 19.99

29.⁹⁵ Jumeau
LE PROTÈGE-MATELAS DE LUXE «DUVETINE»
Dessus pur coton blanc satiné, 220 fils au pouce, matelassé afin d'accroître le volume de la bourre polyester très généreuse de Du Pont et de vous procurer un confort supérieur. Pourtour haute tenue «Expand-a-Grip» qui s'ajuste parfaitement même sur les matelas ayant jusqu'à 18 pouces d'épaisseur. Double 39.95, grand 49.95, très grand 59.95

simons

QUÉBEC

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL

SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

3207837A

LA CHUTE D'ARISTIDE



Le capitaine canadien John Price (à droite) s'entretient avec le colonel américain, Dave Berger (au centre) et le colonel français Daniel Leplatois (à gauche).

PHOTO YURI CORTEZ, AFP

Le Canada de retour en Haïti

ANDRÉ DUCHESNE

Le Canada déploiera non seulement un contingent de soldats en Haïti dans les prochains jours, mais il y jouera aussi un rôle de leadership, a laissé entendre le premier ministre Paul Martin hier.

« Le Canada est dans une position de leadership et nous allons le faire », a dit le premier ministre Martin au cours d'un point de presse après sa visite au siège des Nations unies à New York hier midi.

Personne au gouvernement canadien n'a cependant donné de précisions quant à la taille et la nature du déploiement dans ce pays de nouveau aux prises avec des soulèvements populaires. « Des précisions seront apportées au cours des prochains jours, une fois le processus de consultations terminées avec nos partenaires », a indiqué Isabelle Moses, porte-parole du quartier général de la Défense à Ottawa.

Déjà, une cinquantaine de soldats canadiens ont été déployés en Haïti afin d'assurer une évacuation sécuritaire des ressortissants qui désirent quitter les lieux. Trois avions Hercules CC-130 de la Force aérienne ont quitté le Canada samedi pour faciliter le départ volontaire des citoyens canadiens.

Les militaires canadiens les plus susceptibles de partir sont membres du Régiment royal canadien de Gagetown, au Nouveau-Brunswick, et du Groupe des forces conjointes d'opération de la base de Kingston, en Ontario. Ils sont en mesure de se déployer dans un avis de huit heures. Ce n'est pas la première fois que des militaires canadiens interviennent en Haïti. Un contingent d'environ 750 hommes avait été envoyé en 1996. Les Canadiens formaient alors la moitié du détachement de Casques bleus déployés sous le nom de Mission d'aide des Nations unies en Haïti.

En temps normaux, les avions Hercules CC-130 comme ceux utilisés dans cette opération sont en mesure de transporter jusqu'à 90 troupiers ou 64 parachutistes. Il a été impossible hier d'obtenir des détails sur leur itinéraire depuis samedi ou sur leur rôle au cours des prochains jours.

Le premier ministre Martin a indiqué que la mission initiale serait de trois mois, conformément aux recommandations du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Canada pourrait aussi contribuer, sous diverses formes, à la reconstruction du pays, une fois cette période terminée, a ajouté M. Martin.

AGENCE FRANCE-PRESSE ET ASSOCIATED PRESS

WASHINGTON – La force internationale en Haïti, dont les premiers soldats ont commencé à se déployer, ne devrait pas dépasser 5000 hommes pour stabiliser le pays, a déclaré hier le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld.

Les troupes américaines représenteront, selon lui, « une fraction » de cette force, soit 1500 ou 2000 hommes, même moins. « Nous allons diriger cette force jusqu'à ce que les circonstances permettent de passer le relais à un autre pays », a-t-il dit.

Plus de 600 militaires américains et français étaient débarqués hier soir à Port-au-Prince, représentant l'avant-garde d'une

Plus de 600 militaires américains et français étaient débarqués hier soir à Port-au-Prince.

force internationale dont le Conseil de sécurité de l'ONU, réuni dimanche soir à New York, a autorisé le déploiement pour trois mois au maximum, jusqu'à l'envoi de Casques bleus.

Au même moment, les groupes d'insurgés armés sont aussi entrés dans Port-au-Prince, où la population les a accueillis en héros. Les chefs rebelles ont rencontré rapidement des représentants de l'opposition politique au président déchu.

Assistaient à cette rencontre le chef des rebelles, l'ancien chef de la police Guy Philippe, et Evans Paul, ancien maire de Port-au-Prince et l'un des principaux responsables de l'opposition légale. L'ancien responsable des escadrons de la mort, condamné à la perpétuité par contumace, Louis-Jodel Chamblain, qui avait rejoint les

rangs de l'insurrection en même temps que Philippe, a aussi été vu.

D'autre part, un bataillon de 120 soldats chiliens va être envoyé en Haïti dans les 48 heures, a annoncé hier le président chilien, Ricardo Lagos.

Une centaine d'hommes s'ajoutent à ce premier contingent dans les prochains jours. Le Salvador s'est déclaré prêt à répondre à un éventuel appel de l'ONU pour l'envoi de troupes de paix en Haïti.

De son côté, la France a décidé de renforcer son dispositif « d'urgence » en Haïti par quelque 140 légionnaires en provenance de Guyane, en plus des quelque 200 soldats déjà déployés.



SUBARU

LA TOUTE NOUVELLE IMPREZA 2,5 TS BERLINE



Valeur, sécurité et performance

- Traction intégrale symétrique
- 2,5 litres - 165 ch
- Freins ABS aux 4 roues
- Climatiseur
- Roues 16po en alliage d'aluminium
- Transmission manuelle à 5 rapports
- Phares aérodynamiques et profilés
- Régulateur de vitesse
- Stéreo AM/FM/CD
- Système d'entrée sans clé avec bouton de panique
- Et plus encore...

OFFRE SPÉCIALE DE LANCEMENT

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT À L'ACHAT À PARTIR DE

0%

IMPREZA 2,5 TS BERLINE 2004



Conçues pour la route, équipées pour la vie

- Traction intégrale symétrique
- 2,5 litres - 165 ch
- Freins ABS aux 4 roues
- Climatiseur
- Roues 15po en acier avec enjoliveurs pleine grandeur
- Transmission manuelle à 5 rapports
- Phares aérodynamiques et profilés
- Régulateur de vitesse
- Stéreo AM/FM/CD
- Système d'entrée sans clé avec bouton de panique
- Et plus encore...

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT À L'ACHAT À PARTIR DE

0%

IMPREZA 2,5 TS FAMILIALE 2004

ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES SUBARU DU GRAND MONTRÉAL

SUBARU RIVE-SUD GREENFIELD PARK	JOHN SCOTTI SUBARU SAINT-LÉONARD	JOLIETTE SUBARU JOLIETTE	SUBARU AUTO CENTRE MONTRÉAL	SUBARU STE-AGATHE STE-AGATHE-DES-MONTS	SUBARU ST-HYACINTHE SAINT-HYACINTHE	CONCEPT AUTOMOBILES GRANBY
CARREFOUR SUBARU AUTO SAINTE-ROSE, LAVAL	SUBARU DES SOURCES DOLLARD DES ORMEAUX	LACHUTE SUBARU BROWNSBURG	SUBARU DE LAVAL ADIM AUTOMOBILES	SUBARU REPENTIGNY REPENTIGNY	SUBARU ST-JÉRÔME SAINT-JÉRÔME	

www.subaru.ca



SUBARU

*Pour le modèle Impreza 2.5 TS Berlina 2004 5 vitesses (4F1TS) et pour le modèle Impreza 2.5 TS Familiale 2004 5 vitesses (4G1TS): P.D.S.F. (Prix de détail suggéré du fabricant). Transport et préparation 1295\$. Taxes en sus. Le prix de vente du concessionnaire peut être inférieur. Immatriculation (selon variables du consommateur), assurances, taxes sur les pneus neufs(17\$) et autres taxes en sus. Frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers(46\$) en sus.** Financement à l'achat à partir de 0%, disponible sur les modèles Impreza TS 2004 (4F1TS, 4G1TS). Sujet à l'approbation de crédit par «Compagnie de Service de Financement Automobile Primus Canada». Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire Subaru. Offre valide jusqu'au 31 mars 2004.

LA CHUTE D'ARISTIDE

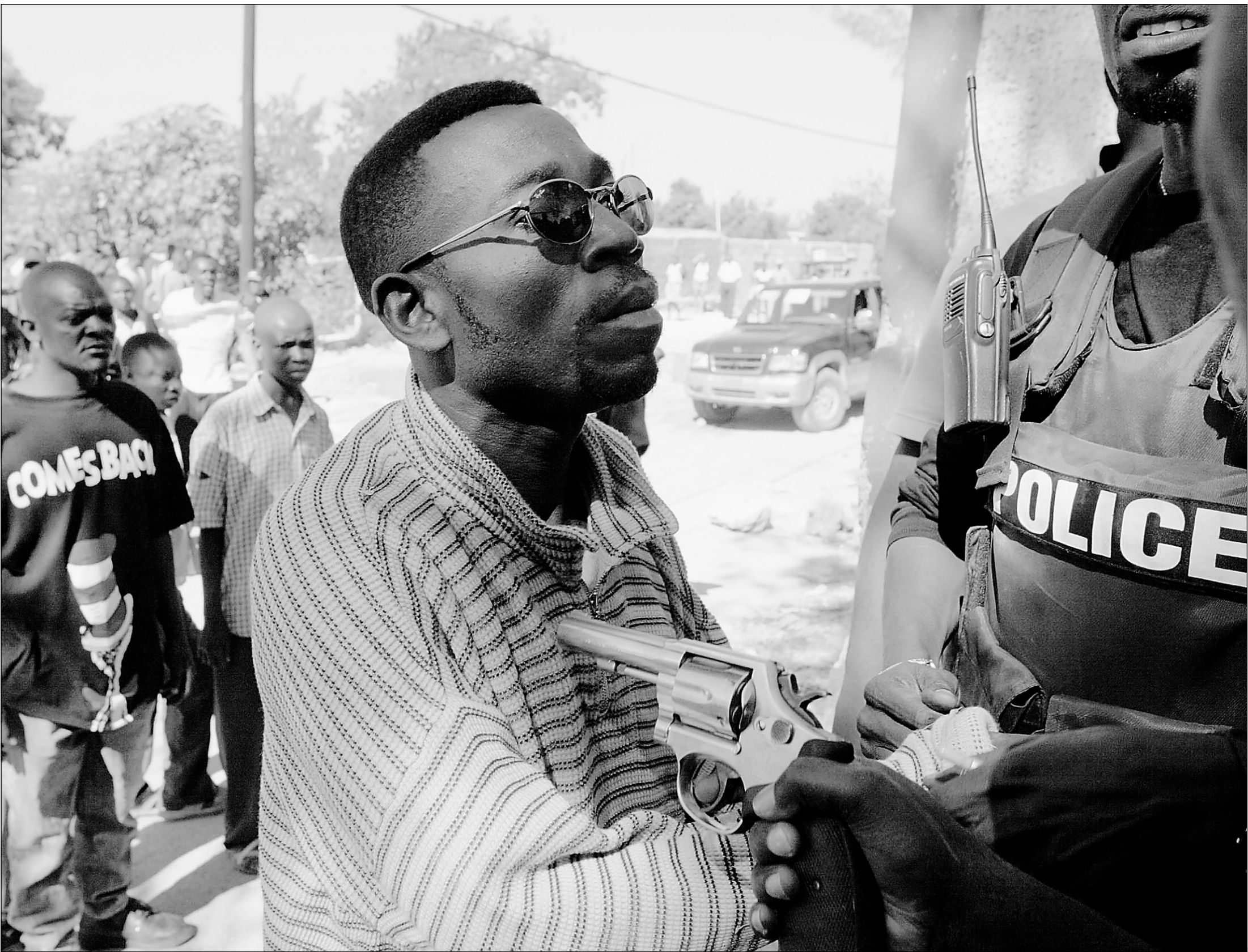


PHOTO DANIEL MOREL. REUTERS

Un Haïtien interrogé à la pointe d'un revolver par la police à Port-au-Prince.

Aristide dit avoir été « enlevé »

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — Le président haïtien en exil Jean-Bertrand Aristide a affirmé hier à plusieurs personnalités américaines qu'il avait été victime d'un coup d'État orchestré par Washington et qu'il était parti manu militari, ce que les autorités américaines contestent catégoriquement.

La Maison-Blanche, le département d'État et le Pentagone ont à l'unisson démenti cette version du départ de l'ex-président haïtien. Arrivé hier à Bangui en Centrafrique, en attendant de se fixer vraisemblablement en Afrique du Sud, Aristide n'a pas parlé de la manière dont il a quitté son pays. « En me

renversant, on a abattu le tronc de l'arbre de la paix, mais il repousse- ra », a-t-il dit dans une courte allocution diffusée par la radio nationale centrafricaine. Selon la représentante démocrate de Californie, Maxine Waters, l'ex-président se sent en détention et affirme avoir été victime d'un « coup d'État ». Elle a dit avoir reçu hier un appel téléphonique de Mildred Aristide, la femme de l'ex-président, lui mentionnant que « le coup d'État était achevé ». La parlementaire a ajouté que l'ancien chef d'État haïtien lui avait ensuite dit qu'il « avait été contraint de quitter sa maison », que s'il ne partait pas, il « serait tué et que beaucoup d'Haïtiens seraient tués ».

Un ami américain de l'ex-président haïtien, Randall Robinson, ancien président d'un institut de recherches sur l'Afrique situé à Washington, a lui aussi confié avoir reçu un appel téléphonique d'Aristide disant qu'il avait été « enlevé ». L'administration américaine a parlé d'affabulations, en soulignant qu'Aristide avait remis une lettre de démission avant de quitter son pays. « C'est absolument n'importe quoi », a déclaré le porte-parole de la présidence américaine, Scott McClellan. Le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, a pour sa part affirmé « ne pas croire que cela soit vrai », tandis que son collègue du départe-

ment d'État, Colin Powell, a qualifié d'« absurdes » les affirmations d'Aristide. De son côté, le premier ministre canadien, Paul Martin, a déclaré hier aux Nations unies qu'il était clair que Jean-Bertrand Aristide avait pris lui-même la décision de quitter Haïti. « C'était sa propre décision », a dit M. Martin. « Si vous lisez la lettre laissée par Aristide, il est très clair qu'il faisait cela parce qu'il pensait que c'était la manière de prévenir un bain de sang », a ajouté le premier ministre canadien. Par ailleurs, les ex-responsables du gouvernement d'Aristide réfugiés en République dominicaine ne resteront que quelques jours dans ce pays, a annoncé hier le directeur

des services dominicains d'immigration, Miguel Vasquez. « Plusieurs d'entre eux ont des visas dominicains, mais ils ne resteront que quelques jours, car certains vont gagner les États-Unis, d'autres la France ou le Canada », a déclaré M. Vasquez. Parmi eux se trouvent l'ex-ministre des Finances Gustave Faubert et la sénatrice Mirlande Liberis Pavert, ainsi qu'Arold Adeclat et Jean Andronick, officiers de sécurité du président démissionnaire, ainsi que Toussaint Hilaire, président de la Fondation Aristide. Des sources non officielles ont également révélé que James Romine Lestin, Fabienne Pierre Guano, Mompresier Emmanuel et Wood Guano seraient réfugiés dans le pays.

Les rebelles accueillis en libérateurs

HAÏTI suite de la page A1

paradaient dans les rues, s'arrêtant devant les gros commissariats pour amener les policiers avec eux. Rassurés, des milliers de personnes se sont ruées hors de chez elles. Des curieux passaient la tête dans les vitrines fracassées des banques. D'autres ont marché des kilomètres sous un soleil de plomb en réclamant : « Jugez Aristide ! Jugez Neptune (le premier ministre) ! » « Un poids a été levé, mais on sent maintenant une soif de justice incroyable », explique Henri Bazin, intellectuel réputé qui a dû vivre longtemps en exil pour avoir pourfendu la dictature Duvalier. Pour de nombreux Haïtiens, c'est plutôt le désarroi, nuance l'économiste. « Les partisans d'Aristide sont désorientés. Ils sont surpris parce qu'il n'est plus là pour les rémunérer. Ils ont du mal à accepter la tromperie. Quoi qu'on leur dise, ils répondent : *Tous les présidents ont fait la même chose. Vous en voulez à Aristide parce qu'il est comme nous (c'est-à-dire pauvre).* » « En fait, aucun dictateur n'avait encore amassé autant d'argent aussi vite, évalue M. Bazin. Aucun ne nous avait laissés avec une populace armée, encagoulée et en proie à une telle rage. » Soulagée de voir son président parti, une vieille dame évoquait quand même avec frayerie les coups d'État et

atrocités passés des militaires. « On les accueille en héros, mais j'espère qu'ils ne vont pas déraiper », a-t-elle dit, encore plus inquiète à l'idée que les Américains aient pu encourager la guérilla en coulisses. « Au début, les États-Unis les traitaient de rebelles, mais jeudi, ils se sont mis à parler des Forces armées du Nord... » Interrogés sur l'aide américaine, les militaires rient et esquivent les questions. « Nos habits ont 10 ans », lance l'ancien ambassadeur en République dominicaine, Paul Arcelin, qui a troqué la cravate contre la veste de camouflage. Comme des centaines d'autres, le gros homme ne compte pas l'enlever de sitôt. Hier encore, l'hôtel El Rancho grouillait d'uniformes et d'armes diverses. Affalés à toutes les tables, des soldats aux yeux rouges de fatigue et d'alcool attendaient les gens de l'opposition civile. Certains se donnaient l'accolade en laissant s'entrechoquer leurs mitraillettes. Malgré leur promesse de déposer les armes dès le départ d'Aristide, Faustin Miradieu, l'un des chefs de Pétienville, a repoussé l'échéance. « Le président est parti, mais ses hommes sont encore là. Son premier ministre tire encore les ficelles. » À Tabarre, près de l'aéroport, le palace de béton d'Aristide est totalement déserté. La population a déjà ratissé toutes les pièces. Dans la cour, un piano et une armoire trônent non loin de la piscine. Les gens piétinent des photos de famille éparpillées entre les éclats de vitre. Ils s'arrachent

des lettres, des documents top secret, des recueils de blagues et des traités de stratégie politique. La maison et le palais sont vides, mais le fantôme d'Aristide plane encore sur les ondes. En matinée, des élus du Congrès américain ont clamé que l'ancien prêtre avait été enlevé de force par 20 soldats en tenue de combat et qu'ils continuaient de le surveiller en République centrafricaine. Relayée par CNN, l'information a aussitôt été qualifiée d'« insensée » par la Maison-Blanche. À Port-au-Prince, la plupart des Haïtiens se montrent à tout le moins sceptiques, prompts à rappeler que les élus en question sont liés à des lobbies comme le Black Caucus, qui auraient reçu beaucoup d'argent d'Haïti. Des pressions extrêmes ont dû être exercées, confirment par contre des sources sérieuses, en précisant qu'Aristide a failli être arrêté pour trafic de drogue. « Mais ça ne veut pas dire qu'il n'est pas parti volontairement, dit un proche de l'Organisation des États américains. S'il prétend le contraire, c'est pour semer la révolte. » Hier, cela semblait être un échec. « Les gens n'ont pas du tout réagi comme en 1991 (année d'un véritable coup d'État contre Aristide), se rappelle Henri Bazin. Quand son départ avait été connu, on avait entendu une immense clameur. Une horde épouvantable était sortie des bidonvilles. Pas cette fois-ci. Aristide est désacralisé. »

Dons sollicités pour Haïti

NICOLAS BÉRUBÉ

Des organisations humanitaires ont lancé un appel hier à la solidarité des Québécois en mettant sur pied des campagnes de collecte de fonds au profit du peuple haïtien. Le chanteur Luck Mervil a joint sa voix à celle du Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI) pour demander aux Québécois « d'envoyer ne serait-ce que 10 ou 20 \$ » en don afin de permettre aux Haïtiens de manger à leur faim. « Beaucoup d'Haïtiens vivent avec moins d'un dollar par jour, a dit le chanteur d'origine haïtienne qui revient tout juste d'un séjour dans son pays natal. Avec un dollar, au Québec, on s'achète un sac de chips. Mais en Haïti, ce même dollar permet à un enfant de manger pendant toute une journée. La générosité des Québécois aura un impact direct sur les conditions de vie des gens là-bas. » UNICEF Québec a aussi appelé hier la population de la province à aider financièrement les enfants haïtiens : l'organisation compte recueillir 7,6 millions en faveur d'Haïti au cours des prochaines semaines. « Haïti vit présentement une situation d'urgence, alors les dons sont plus que jamais sollicités, a expliqué la porte-parole d'UNICEF Québec, Michèle Miville-Dechéne. Il faut venir en aide aux enfants, qui sont particulièrement touchés lorsque de telles crises se produisent. »

L'organisme Développement et Paix a également lancé un campagne de collecte de fonds en faveur d'Haïti. Une somme de 30 000 \$ a d'ailleurs déjà été envoyée par l'organisme. Le bain de sang appréhendé n'a pas eu lieu en Haïti, mais la situation demeure critique pour les millions de personnes qui vivent dans la pauvreté et dont les conditions de vie se sont dégradées au cours de dernières semaines, a expliqué Luck Mervil. « Avec le départ du président Aristide et l'arrivée de l'ONU, les tensions politiques qui déchiraient le pays semblent s'être apaisées, pour un temps du moins. Mais ce qui reste aussi criant, c'est la détresse du peuple haïtien. » « Aujourd'hui, les Haïtiens manquent de tout. Des milliers de jeunes se promènent avec des armes semi-automatiques et volent pour survivre. Il faut miser sur l'éducation pour briser le cycle de la pauvreté et de la violence. » Selon le directeur général du CECI, Michel Charrette, les différentes actions des organisations humanitaires seront coordonnées afin d'éviter les recoupement sur le terrain. « Nous sommes en contact avec les gens de l'ONU qui se trouvent à Haïti. Nous allons nous assurer que les dons seront distribués là où les besoins se font sentir. » D'après le CECI, plus de 33 % des enfants haïtiens sont victimes de malnutrition, et la moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable.

POLITIQUE

C'est l'heure de vérité pour Vennat et LeFrançois

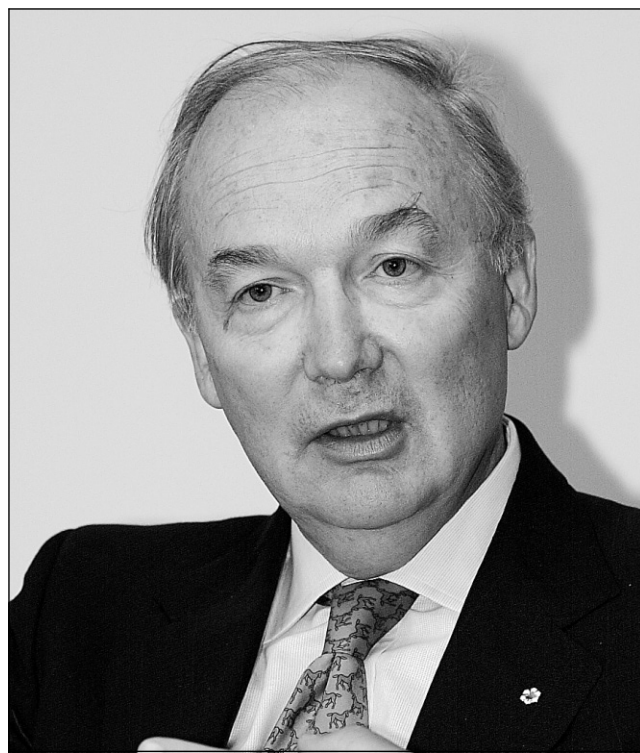
NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA – L'heure de vérité a sonné pour Michel Vennat, président de la Banque de développement du Canada (BDC), et Marc LeFrançois, président de VIA Rail, qui, après avoir été suspendus sans solde la semaine dernière par le premier ministre Paul Martin, avaient jusqu'à hier pour expliquer au gouvernement pourquoi on ne devrait pas leur montrer la porte.

Le président de la BDC devait se justifier auprès de la ministre de l'Industrie, Lucienne Robillard. Marc LeFrançois, quant à lui, devait fournir des explications au ministre des Transports, Tony Valeri.

En fin d'après-midi hier, Christina Van Loon, attachée de presse de M. Valéri, a confirmé que Marc LeFrançois avait bel et bien fait parvenir un document écrit au ministre. Toutefois, après vérifications auprès du ministère de l'Industrie, il a été impossible de savoir si M. Vennat avait lui aussi respecté l'échéance. Pour l'instant, les deux hommes sont suspendus sans solde jusqu'à nouvel ordre.

Qu'arrivera-t-il ensuite ?
« Après avoir pris connaissance
des explications de M. Vennat, la
ministre va analyser la situation
et faire une recommandation au



Michel Vennat

gouvernement qui prendra ensuite une décision, explique Daniel Grenier, porte-parole de la ministre de l'Industrie, Lucienne Robillard. Pour l'instant, il est beaucoup trop tôt pour commenter. C'est un dossier important et la ministre va regarder ça



Marc LeFrançois

quel moment elle sera annoncée », explique M^{me} Van Loon.

Rappelons que Paul Martin a suspendu la semaine dernière Marc LeFrançois et André Ouellet, président de Postes Canada, car ils sont soupçonnés d'avoir été impliqués dans le scandale

des commandites. En déposant son rapport, la vérificatrice générale, Sheila Fraser, a révélé que des agences de communications ont servi d'intermédiaire pour transférer des fonds entre le ministère des Travaux publics et quatre sociétés d'État : VIA Rail, Postes Canada, la BDC et la Société du Vieux-Port de Montréal.

M. Vennat a subi le même sort que MM. LeFrançois et Ouellet, mais pour des motifs qui n'ont rien à voir avec le scandale des commandites. On lui reproche plutôt d'avoir joué un rôle important dans la bataille juridique opposant la BDC à son ancien président, François Beaudoin.

MM. Vennat et LeFrançois, nommés par l'ancien premier ministre Jean Chrétien, avaient jusqu'au 1^{er} mars pour répondre de leurs actes. Le sort d'André Ouellet, suspendu avec solde, ne sera connu que lorsque la firme d'experts-comptables Deloitte & Touche aura fini d'examiner à loupe les activités de commandites, de publicité et de marketing de Postes Canada. Cette vérification devrait prendre environ 90 jours.

Lorsqu'il a procédé à ces suspensions la semaine dernière, Paul Martin a mentionné que « la confiance dans les sociétés d'État est absolument vitale autant pour le gouvernement que pour les Canadiens ».

La caisse de retraite des députés fédéraux est déficitaire

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA – Comme la caisse de retraite des députés fédéraux est déficitaire, le gouvernement Martin doit y investir une somme supplémentaire de 65,1 millions de dollars, réparti sur sept ans.

En effet, depuis 2003, le gouvernement fédéral investit annuellement 9,3 millions

L'augmentation du salaire des députés y est sans doute pour quelque chose : en quatre ans, ce salaire est passé de 68 200\$ annuellement à 139 200\$.

dans la caisse. Cette somme s'ajoute aux 18,7 millions qu'il donnait déjà. Ainsi, jusqu'en 2008-2009, c'est 28,1 millions qui seront remis chaque année.

C'est en mars 2003 que l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières, Jean-Claude Ménard, a recommandé à la Chambre des communes d'investir davantage.

« Lorsqu'il y a un déficit, habituellement

l'employeur doit le couvrir, explique Luc Desroches, directeur général des services corporatifs à la Chambre des communes. Donc, pendant sept ans, le gouvernement doit couvrir le déficit de la caisse de retraite des députés. Présentement, il y a environ 470 millions dans le fonds de pension. »

M. Desroches occupe ce poste depuis six ans et c'est la première année qu'il constate que ce fonds de retraite est déficitaire. Difficile toutefois de connaître la cause exacte de ce déficit. Selon lui, l'augmentation du salaire des députés y est sans doute pour quelque chose. En effet, en quatre ans, ce salaire est passé de 68 200 \$ annuellement à 139 200 \$.

Rapportons que depuis 2001, les députés ont droit à la même hausse salariale que les juges. Par exemple, si on accorde une augmentation de 10 % aux magistrats, les députés bénéficieraient également d'une hausse de 10 %. Auparavant, leur salaire était déterminé par un comité mis sur pied par la Chambre des communes.

Les députés, dès l'âge de 55 ans, peuvent bénéficier de leur caisse de retraite après six ans de service.

Aéroplan

1000 milles Aéroplan^{MD} par séjour

Club
GOUVERNEUR

- Petit déjeuner continental ou 5^e de rabais au restaurant^{††}
- 15^e nuitée gratuite
- Accès Internet haute vitesse^{**}
- Et autres avantages[†]

Nuit et petit déjeuner

À partir de **75** \$^{*}

GOUVERNEUR
HÔTELS

1 888 910 1111
www.gouverneur.com

Montréal (Place Dupuis) • Montréal (Île Charron) • Québec (Sainte-Foy)
Trois-Rivières • Sherbrooke • Saint-Georges • Chicoutimi • Rimouski
Sept-Îles • Rouyn-Noranda • Shawinigan • Saint-Jean-sur-Richelieu

* Le prix peut varier selon les établissements. Aucune autre offre ne peut être jumelée à cette offre. En vigueur du 1^{er} janvier au 31 mars 2004.

** En classe affaires, dans certains établissements.

† Voir tous les détails sur le site www.gouverneur.com

†† Appliquable seulement lors de votre séjour à l'hôtel où vous séjournez.

^{MD} Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada.

197788A

919788-4

C'est difficile de rompre. Sauf avec cette location-bail.

La location-bail la plus flexible jamais offerte.

Le flirt

► **LA NOUVELLE CLASSE M 2004.** Grâce à la location-bail la plus flexible de l'industrie, la Mercedes de Classe M peut être rendue sans difficulté à tout moment entre le 27^e et le 39^e mois, et ce sans pénalité! Et avec des caractéristiques de série comme l'entraînement aux 4 roues, le Freinage d'urgence assisté (BAS), des jantes en alliage, un moteur de 232 ch ainsi qu'une transmission automatique à 5 rapports adaptable au conducteur, c'est le partenaire idéal. Venez vite faire un essai routier. La Classe M pourrait bien être le véhicule de vos rêves. Mercedes-Benz. N'attendez plus.

Mercedes-Benz

Mercedes-Benz Montréal
Automobiles Silver Star Inc.
7800, boul. Décarie, Montréal
(514) 735-3581

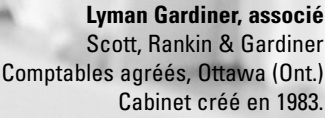
Mercedes-Benz West Island
4525, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux
(514) 620-5900

Mercedes-Benz Laval
3131, Autoroute 440 Ouest
Laval
(450) 681-2500

Mercedes-Benz Rive-Sud
4844, boul. Taschereau
Greenfield Park
(450) 672-2720

CLASSE M
549\$^{HT*}
3,9% LOCATION 2,9% FINANCEMENT

3210919A



réseau en fonction de nos besoins précis. Que ce soit pour nos postes de travail, nos blocs-notes ou nos ordinateurs de poche, nous payons pour ce dont nous avons besoin, pas pour ce qui est disponible à ce moment-là. Nous pouvons personnaliser et mettre à niveau nos systèmes, et faire notre choix parmi divers plans de service et de garantie. De plus, parce que Dell ne gère pas d'inventaire, j'ai la certitude que la technologie que nous achetons est toujours la plus récente. »

Dell recommande la technologie mobile Intel^{MD} Centrino^{MC}. Dell recommande Microsoft^{MD} Windows^{MD} XP Professionnel aux entreprises.

**ÉCONOMISEZ
120 \$⁶**

- Crédit-bail non offert
- EN COMMANDANT, VOUS DEVEZ INDiquer :
Code E-Value: 71129 CBBCFW5
- MAINTENANT**
499\$¹

Faites-en le PC idéal :	
• Disque dur de 80 Go (7 200 trs/min)	Ajoutez 90 \$
• Lecteur-graveur de CD 48X	Ajoutez 95 \$
• Service sur place le JQS pendant 3 ans ³	Ajoutez 169 \$

**ÉCONOMISEZ
100 \$⁶**

- À partir de **39\$**/mois*
 Bail PME de 36 mois²
 EN COMMANDANT, **VOUS DEVEZ** INDiquer :
Code E-Value : 71129 CB11WF5

Faites-en le bloc-notes idéal :

- Mallette de luxe en nylon Ajoutez 50\$
- Clé de mémoire Dell USB de 128 Mo Ajoutez 99\$
- Couverture CompleteCare^{MC} pendant un an³ Ajoutez 99\$

**ÉCONOMISEZ
206 \$⁶**

- À partir de **26\$/mois***
 Bail PME de 36 mois²
 EN COMMANDANT, **VOUS DEVEZ** INDiquer :
Code E-Value : 71129 CBBPFW5

Faites-en le PC idéal :

- Disque dur de 80 Go (7 200 trs/min) Ajoutez 90 \$¹
- Service sur place le JOS pendant 3 ans³ Ajoutez 169 \$¹
- Écran plat E172FP de 17 po Ajoutez 439 \$¹

**ÉCONOMISEZ
200 \$^s**

- À partir de **52\$/mois***
 Bail PME de 36 mois²
 EN COMMANDANT, VOUS DEVEZ INDICHER :
Code E-Value: 71129 CB51WF5

Faites-en le bloc-notes idéal :

- Couverture CompleteCare^{MC} pendant un an³ Ajoutez 99 \$!
- Écran SXGA+ TFT de 15 po (1400 x 1050) Ajoutez 100 \$!
- Disque dur de 60 Go Ajoutez 200 \$!

**ÉCONOMISEZ
305 \$⁶**

- À partir de **39\$/mois***
 Bail PME de 36 mois²
 EN COMMANDANT, **VOUS DEVEZ** INDiquer :
Code E-Value : 71129 CBW8FW5

Faites-en le PC idéal :

- Microsoft^{MD} Windows^{MD} XP Professionnel Ajoutez 150 \$
- Service sur place le JOS pendant 3 ans³ Ajoutez 169 \$
- Carte graphique DDR NVIDIA^{MD} GeForce FX 5200 de 128 Mo avec sortie TV Ajoutez 170 \$

**ÉCONOMISE
250 \$⁶**

- À partir de **64 \$/mois***
 Bail PME de 36 mois²
 EN COMMANDANT, VOUS DEVEZ INDICHER :
Code E-Value: 71129 CB6MWF5

Faites-en le bloc-notes idéal :

- Clé de mémoire Dell USB de 64 Mo Ajoutez 49 \$
- Couverture CompleteCare^{MC} pendant un an³ Ajoutez 99 \$
- Écran SXGA+ TFT de 14,1 po (1400 x 1050) Ajoutez 100 \$

Plus

- Complétez votre système
avec une imprimante Del**

L'ABC des imprimantes Dell :

- Commandez directement en ligne ou par téléphone, à des représentants qui connaissent leurs produits.

- Grâce aux pilotes pré-installés sur les PC Dell, il vous suffit de brancher et d'imprimer.

- De nombreux plans de service et de garantie
- Garantie d'échange anticipé³ pendant un an incluse

149 \$
UGS A940CAN

www.dell.ca/imprimantes

à l'achat de certains serveurs PowerEdge.

D'ici au 26 mars. Offre non valide pour les serveurs dont la RAM est supérieure à 256 Mo.
Non combinable avec d'autres offres.

 Pour commander facilement, **visitez le site www.dell.ca/lapresse** ou appelez sans frais au **1 800 781-7344**

LUN-VEN 8 H – 19 H (HNE) • SAM 10 H – 17 H (HNE)

MONTRÉAL PLUS

Seulement 16 % des services de garde des écoles sont ouverts



PHOTO RÉMI LEMÉE, LA PRESSE ©

La semaine de relâche, ce n'est pas seulement les petits qui en profitent ! Daphnée Valiquette et Dan Vovan, tous deux âgés de 17 ans, ont fait un bonhomme de neige sous le soleil, hier dans le Vieux-Port de Montréal. « Ça fait du bien de relaxer avant de reprendre les cours », a dit Daphnée.

MARIE ALLARD

En cette semaine de relâche, seuls 21 des 130 services de garde de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ouvrent leurs portes aux enfants. Au lieu du tarif habituel de cinq dollars, leur coût moyen est de 22,31 \$ par jour, plus encore lorsque des sports d'hiver sont proposés.

« Comme le ministère de l'Éducation (MEQ) ne finance pas les services de garde pendant la relâche scolaire, nous devons demander la totalité des coûts d'utilisation aux parents », explique Guy Giguère, du service des communications de la CSDM.

Ces tarifs élevés rebutent les familles, ce qui explique en partie le faible nombre de services de garde qui ouvrent durant la semaine de relâche, selon un état de la situation présenté au conseil des commissaires en janvier.

« Nous aurions aimé financer les services de garde avec notre propre

budget, mais cela aurait coûté 1,2 million, indique Diane De Courcy, présidente de la CSDM. Vous comprendrez qu'avec le déficit que nous anticipons, nous ne pouvions pas le faire. »

Heureusement, 58 % des services de garde ont prévu des mesures d'accommodement, en collaboration avec des organismes municipaux ou communautaires. Plusieurs d'entre eux prennent la relève en organisant des camps de jour à petit prix, soit 11,75 \$ par jour en moyenne, mais les places offertes y sont limitées.

D'autres avenues sont possibles, selon François Lefebvre, agent d'information au MEQ. « Certaines commissions scolaires regroupent dans un seul lieu les enfants de plusieurs écoles, ce qui réduit les coûts, fait-il valoir. Et dans tous les cas, les tarifs sont déductibles d'impôts. »

Cela ne satisfait pas le conseil des commissaires de la CSDM, qui a résolu à l'unanimité de « poursuivre les démarches auprès du MEQ

pour que la semaine de relâche soit financée au même titre que les journées pédagogiques ».

Appelée à la rescousse, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) n'a pas encore emboité le pas. « Nous n'avons pas fait de demande directe au gouvernement pour du financement, dit Marie Blouin, porte-parole de la FCSQ. Ces décisions doivent se prendre au niveau local. »

Pendant ce temps, la situation cause des maux de tête aux parents. Sonia Lavoie et Sylvain Mongeau, du quartier Mercier, n'ont pas eu le choix de prendre congé : le service de garde de leur fils Samuel est fermé pour la semaine. « Ce n'est pas évident pour nos employeurs, a dit M^{me} Lavoie, rencontrée hier dans le Vieux-Port de Montréal. Nous ne sommes pas les seuls à avoir besoin de vacances ces jours-ci. » Samuel était quant à lui ravi de ne pas être à l'école. « C'est le *fun* : je n'ai pas de devoirs et je peux jouer dehors », a-t-il indiqué. Que peut-on demander de mieux à 7 ans ?

Le secret est dans la soupe

ARIANE KROL

La nourriture d'hôpital est-elle si peu appétissante qu'on lui prête des vertus amaigrissantes ? En moins de deux mois, l'hôpital du Sacré-Coeur est le deuxième hôpital montréalais à voir son nom associé à un régime peu recommandable.

« On n'est pas impliqués là-dedans », a souligné hier un porte-parole de l'établissement, Michel Gauthier.

Après avoir reçu des appels de plusieurs régions du Québec, le centre hospitalier a diffusé un communiqué hier matin pour mettre la population en garde contre la « diète de l'hôpital du Sacré-Coeur », qui contient une recette de « soupe de base pour brûler la graisse ».

« Pour certaines personnes, c'est inoffensif et pour d'autres qui souffrent de certaines conditions comme le diabète, ça peut être tout à fait contre-indiqué. Au début, ça s'attaque surtout aux muscles », explique Michel Gauthier.

Le régime, que l'on trouvait facilement sur Internet hier, promet une perte de poids de 10 à 17 livres en sept jours. La recette de soupe est tout à fait banale (bouillon de boeuf, tomates en boîte, oignon, céleri, carottes, haricots et poivrons verts), mais le régime lui prête des propriétés pour le moins fantaisistes. « Cette soupe n'ajoutera pas de calories. Plus vous en mangerez, plus vous perdrez du poids », indique le libellé du régime. La formule permet de consommer cette soupe à volonté, mais n'autorise que quelques autres aliments différents chaque jour : fruits, légumes, boeuf, riz brun, etc.

« Si ce genre de diète miracle n'est pas accompagné de changement des habitudes alimentaires, les gens reprennent leur poids et peuvent même engraisser davantage quand ils arrêtent le régime », rappelle Michel Gauthier.

Le faux régime de l'hôpital du Sacré-Coeur est présenté sur Internet comme une « diète pour les patients en cardiologie qui doivent perdre du poids rapidement après une opération », ce que nie l'établissement. « Les nutritionnistes font des services personnalisés, elles hésitent à donner des recettes pour tous », dit Michel Gauthier. L'Institut de cardiologie de Montréal a lui aussi démenti, il y a un mois et demi, la paternité d'un régime qui porte son nom et qui refait périodiquement surface depuis des années. « Avant c'était par fax, mais sur Internet, ça se répand beaucoup plus comme une traînée de poudre », dit la porte-parole de l'Institut, Doris Prince.

Le régime, que l'Institut a réussi à faire retirer d'un site Internet, promet une perte de 10 livres en trois jours grâce à l'observance d'un programme aux portions très strictes qui inclut pourtant des saucisses et de la crème glacée. Ce régime peut comporter certains risques pour la santé, souligne l'Institut de cardiologie.

Lever du soleil sur la raffinerie



PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE ©

Un employé d'une grande compagnie pétrolière observe le magnifique lever du soleil. La scène a été croquée hier matin par notre photographe dans l'arrondissement de Pointe-aux-Trembles. Pour ce matin cependant, c'est la pluie qui devait être au rendez-vous.

RÉSEAU DE LA SANTÉ

Les fusions d'accréditations commencent

ARIANE KROL

La réduction du nombre d'accréditations syndicales dans les établissements du réseau de santé commencera dans deux semaines, a annoncé hier le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard.

« Cette première phase touche certains établissements qui ne sont pas visés par un projet de regroupement dans un nouvel établissement local », a indiqué le ministre Couillard dans un communiqué hier matin.

La loi 30, adoptée en décembre dernier, prévoit qu'à terme, aucun des établissements publics de santé ne comptera plus de quatre unités

de négociation syndicales. Le ministre avait fait valoir que certains gros centres hospitaliers, comme le CHUM et McGill, comptent plusieurs dizaines de syndicats, ce qui complique les négociations.

À partir du 15 mars, Philippe Couillard a identifié 58 centres de santé qui devront faire l'inventaire des unités de négociation, des titres d'emplois et des syndiqués qui se retrouvent parmi leur personnel.

Près de la moitié de ces établissements, soit 24, sont situés à Montréal. Il y en a aussi six en Montérégie, quatre à Laval, deux dans Lanaudière et deux dans les Laurentides. Ce sont des établissements comme les hôpitaux universitaires et les centres de

réadaptation qui ne seront pas fusionnés aux autres de leur quartier.

Ils devront transmettre l'inventaire de leurs travailleurs à la Commission des relations du travail. « Ça enclenche le maraudage et ensuite, il va y avoir des votes », indique la porte-parole du ministre, Cathy Rouleau.

Il faudra probablement de huit à neuf mois avant que le processus soit terminé et que chaque établissement se retrouve avec un maximum de quatre syndicats.

Les autres centres emboîteront le pas après la fin avril, lorsque le réseau local dont ils feront partie au terme des fusions d'établissements prévues partout au Québec sera officiellement créé.

Les grandes centrales syndicales se sont vivement opposées à l'adoption de la loi 30, y voyant une menace à la liberté d'association et craignant qu'elle ouvre la porte à la privatisation de certaines fonctions actuellement assumées par des travailleurs du secteur public.

La FSSS, qui compte environ 100 000 membres dans le secteur de la santé, réclame toujours que les infirmières auxiliaires ne fassent pas partie de la même unité d'accréditation que les infirmières à cause des divergences historiques entre ces deux professions.

« Pour nous, il n'est pas question de revenir là-dessus », dit Cathy Rouleau.

ACTUALITÉS

Les travailleurs de la Gaspésie réclament la fin immédiate des coupes par Tembec

TRISTAN PÉLOQUIN

CHANDLER — « Ça suffit le *niaisage* ! Il faut que Tembec arrête immédiatement de vider nos forêts. Il faut qu'on l'empêche de nous voler la seule richesse qu'il nous reste. » Réunis dans le petit local syndical situé à quelques centaines de mètres de l'usine de Papiers Gaspésia, les travailleurs de Chandler semblaient sortir peu à peu de leur torpeur hier. Après avoir passé le week-end, seuls à la maison, à tenter de digérer l'échec de la relance de leur usine, ils étaient nombreux à évoquer l'idée de mener une action radicale contre leur ancien employeur, Tembec. Non pas qu'ils espèrent ainsi convaincre l'entreprise de revenir sur sa décision de jeudi, mais plutôt parce qu'ils en ont « plein le casque de voir que Tembec agit en hypocrite ». « La seule raison pour laquelle Tembec a investi dans le projet de relance de l'usine, à la base, c'est parce qu'elle voulait profiter de droits de coupe que lui accordait gratuitement le gouvernement »,

plaide Michel David, un des syndiqués rencontrés hier. En mai 2002, quelques mois après que le projet de relance de l'usine eut été annoncé par le gouvernement, le ministre des Ressources naturelles, François Gendron, a accordé à Temrex, une filiale appartenant à Tembec et à la SGF, le droit de couper plus de 150 000 mètres cubes de bois résineux dans la forêt publique gaspésienne. Les arbres coupés devaient en principe servir uniquement à fournir en copeaux de bois la future usine à papier, mais en attendant la fin des travaux de relance, le bois était — et est toujours — envoyé par camion dans des scieries de Temrex situées à l'extérieur de la région de Chandler. Pour les travailleurs de Papiers Gaspésia, qui affirment que Tembec a considérablement augmenté le nombre de voyages de bois depuis jeudi, il ne fait aucun doute que l'entreprise tente de profiter au maximum de la forêt avant que le gouvernement lui retire ses droits de coupe et lui interdise définitivement l'accès à la forêt de la région de Chandler.



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

L'ambiance était à la déprime chez les travailleurs de la Gaspésie hier à la sortie de l'usine.



Sentra 2004
TOUJOURS PLUS

SI VOUS POUVEZ TROUVER une autre voiture de qualité japonaise à **199 \$/mois[†]** avec un comptant de seulement **995 \$**, un dépôt de sécurité^{††} de **0 \$**, transport et préparation compris en location, ou un financement à l'achat de **2,8 %*** sans aucun paiement pendant **90 jours****, et comprenant **climatiseur**, jantes de 15 po, **radio am/fm/cd 100 watts** à 4 haut-parleurs, **siège du conducteur à 8 réglages**, moteur 1,8 litres 126 chevaux, programme pour les diplômés, assistance routière 24 h, plein d'essence, coussins gonflables avant, essuie-glaces à balayage intermittent, chauffe-bloc, suspension arrière multibras différentielle, dossier de banquette rabattable 60/40, accoudoir sur console centrale, montre numérique, barres stabilisatrices (avant et arrière), téléouverture du coffre et de la trappe de carburant, carquette, freins avant à disque ventilé, témoins de niveau bas de liquide lave-glace, sécurité-enfants sur les serrures arrière, pare-choc couleur carrosserie et **PLUS ENCORE !**



Modèle 1.8S illustré

DITES-LE-NOUS QU'ON L'ACHÈTE!

www.nissan.ca 1 800 387-0122

JUSQU'À 21H LES SOIRS DE SEMAINE*



*Location de 60 mois pour la Sentra 1.8 2004 avec boîte de vitesses manuelle (C4LG54 BK00), location de 222 \$ par mois pour 60 mois de la Sentra 1.8 S 2004 (C4RG54 AA00) telle qu'illustrée. Acompte ou échange équivalent de 995 \$ pour la Sentra 1.8 2004 et la Sentra 1.8 S 2004. Limite de 24 000 km par année avec 0,10 \$/km extra. Premier versement, toutes taxes comprises, requis à la livraison. ††Pour un temps limité, 0 \$ de dépôt de sécurité. *Taux de financement à l'achat de 2,8 % pour les termes jusqu'à 36 mois. **L'offre « aucun paiement pendant 90 jours » s'applique sur les modèles Sentra 2004 pour les financements à l'achat par services NCFI uniquement. Aucun intérêt pour les premiers 60 jours à partir de la date de prise de possession du véhicule par l'acheteur. Après 60 jours, il doit payer mensuellement le capital et les intérêts selon les termes prévus au contrat. †, ††, * **Taxes, immatriculation, assurances, obligations sur pneus neufs, frais d'enregistrement RDPRM et frais du concessionnaire en sus sur toutes les offres de location ou d'achat. Transport et préparation (908 \$) en sus sur les offres d'achat. Sur approbation du crédit. Les offres sont d'une durée limitée et peuvent faire l'objet de changement sans préavis. Les concessionnaires peuvent vendre ou louer à prix moindre. Offres disponibles seulement chez les concessionnaires participants. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. †Chez les concessionnaires participants. #Seuls les modèles de la Sentra 2004 sont admissibles au Programme pour diplômés Nissan. Nissan, le logo Nissan, la signature « Découvrir... » et les noms des modèles Nissan sont des marques de commerce de Nissan.

Procès pour vol pour un policier

CHRISTIANE DESJARDINS

Coincé par le gérant du Provigo de Baie-d'Urfé alors qu'il chargeait sa voiture avec le contenu d'un plein panier d'épicerie qu'il n'avait pas payé, le policier Guy Marleau a fait valoir qu'il était en « mission commandée » pour évaluer la sécurité du magasin.

Le procès de l'homme de 39 ans, qui comptait 13 ans de services au SPVM au moment des faits, le 10 avril 2002, se tient depuis hier sous des accusations de vol, recel, tentative d'entrave, et possession d'une arme à feu prohibée (son arme de service).

En milieu d'après-midi, ce jour-là, Marleau se pointe à l'épicerie et fait des emplettes. Il remplit son panier avec, entre autres, des couches, et des steaks. Un employé remarque que Marleau passe par le département des fruits et légumes et qu'il sort sans passer à la caisse. Il avise immédiatement le gérant, Robert

EN BREF

Arrestation pour meurtre

Dans la mire des policiers du SPVM, qui le recherchaient relativement au premier assassinat perpétré sur leur territoire en 2004, Darrel Griffith a finalement été appréhendé à 14 h 25, hier, dans un appartement de la rue Airlie, dans l'arrondissement de LaSalle, à Montréal. Le jeune homme de 18 ans n'a offert aucune résistance aux policiers de l'escouade tactique d'intervention et des crimes majeurs du SPVM, qui l'ont aussitôt mis en état d'arrestation. Griffith est soupçonné du meurtre de Steve Parizeault, également âgé de 18 ans, abattu d'un coup de feu à la poitrine, vers 23 h le samedi 17 janvier, alors qu'il se trouvait à l'angle des rues Jean-Milot et des Oblats, dans l'arrondissement de LaSalle. Transporté à l'hôpital dans l'auto de son demi-frère, l'adolescent devait succomber à ses blessures. Quant à Darrel Griffith, il sera inculqué aujourd'hui de meurtre prémédité, au palais de justice de Montréal.

— Marcel Laroche

Bataille au couteau

Pendant qu'un jeune homme est soigné dans un centre hospitalier de Montréal pour de graves blessures subies à l'arme blanche, les policiers de Montréal sont toujours à la recherche de l'auteur de cette agression survenue en pleine rue, hier midi, dans l'ouest de la métropole. Selon les premiers éléments de l'enquête policière, les deux jeunes gens marchaient sur le trottoir, à l'angle des rues West Broadway et Connaught, dans l'arrondissement de Notre-Dame-de-Grâce, quand ils en sont venus aux coups pour une raison encore inconnue. L'un des belligérants, un adolescent d'environ 18 ans, aurait alors brandi un couteau pour en asséner plusieurs coups à son adversaire. Grièvement blessé, l'autre homme, âgé de 22 ans, a été transporté à l'hôpital. Son état de santé est considéré comme critique, mais stable.

— Marcel Laroche

Nomination chez les jésuites

Le père Daniel Leblond, directeur artistique des salles du Centre de créativité du Gesù, à Montréal, vient d'être nommé supérieur provincial des jésuites du Canada français. Natif de Lévis-Lauzon, le père Leblond est un homme dont l'audace artistique a fait sursauter bien des gens, notamment en novembre 1997, quand il a autorisé une exposition de six tableaux de Marie Roberge — dont deux nus féminins — dans les petites chapelles latérales de l'église de la rue de Bleury, à deux pas de la Place des Arts. Aux critiques, il avait alors signalé que « Marie Roberge emploie un langage symbolique auquel les gens qui fréquentent les messes du Gesù ne sont pas nécessairement habitués ». Spécialiste du cinéma avant son entrée chez les jésuites, le père Leblond a été l'âme du Gesù depuis la renaissance, à coup de millions de dollars, au début des années 1990, de l'ancien Théâtre du Gesù devenu les Salles du Gesù. Le père Leblond, qui occupera ses fonctions le 31 juillet, a fait ses études primaires, secondaires et collégiales à Lévis avant d'obtenir un baccalauréat en théologie à l'Université Laval, un certificat de scénarisation cinématographique de l'Université du Québec à Montréal et un diplôme des Hautes Études supérieures cinématographiques de Paris.

— Le Soleil

Laporte, qui part aux troussees du « voleur », pendant qu'une autre employée appelle la police.

Alors que Marleau place les denrées dans le coffre de sa voiture per-

sonnelle, Laporte arrive derrière lui, l'empoigne par les bras, et lui demande de montrer sa facture. Marleau ouvre alors sa pochette de taille, exhibe son insigne de police et

explique qu'il fait un test pour éprouver la sécurité du magasin. C'est le policier Serge Marcotte qui arrive pour arrêter le « voleur à l'étalage. » Il reconnaît son collègue

Guy Marleau. Il lui lit ses droits, le fouille et le met en état d'arrestation. Dans la pochette de taille de Marleau, il trouve son arme de service chargée.



Avec l'impression couleur de HP, vous obtenez beaucoup plus qu'une simple imprimante.

Vous obtenez la souplesse, le coût abordable et la commodité d'une imprimante couleur à la maison, avec en plus un appareil-photo gratuit. C'est l'outil parfait pour maximiser votre capacité d'impression couleur sur place – il vous suffit de pointer et cliquer pour ajouter des images à fort impact à vos présentations et votre matériel de marketing. Vous avez alors la liberté d'imprimer directement sur place, ce qui vous donne beaucoup plus de temps pour vous concentrer sur votre entreprise. Et comme les imprimantes et appareils-photos HP font appel à une technologie novatrice éprouvée, vous obtenez une fiabilité et une tranquillité d'esprit accrues, en plus de maximiser le rendement de votre investissement technologique.



IMPRIMANTE À JET D'ENCRE PROFESSIONNELLE HP 2300

L'imprimante couleur haute performance et économique de HP pour les petits groupes de travail.

649 \$

Numéro de pièce : C8125A

Vitesse : jusqu'à 26 ppm en noir et 22 ppm en couleur

Résolution d'impression : couleur allant jusqu'à 4 800 x 1 200 ppp en mode optimisé

Impression double face automatique avec le dispositif d'impression recto-verso en option (Ajouter 99 \$)

Capacité du plateau d'alimentation de papier : jusqu'à 650 feuilles

Grâce à une imprimante abordable et des cartouches d'encre individuelles, vous obtenez une impression économique et de haute qualité



IMPRIMANTE COULEUR HP LASERJET 3500

L'imprimante laser couleur en ligne la plus abordable de HP pour des impressions couleur aussi rapides qu'en noir et blanc.

1 149 \$

Numéro de pièce : Q1319A

Vitesse : jusqu'à 12 ppm en noir et en couleur

Rendement mensuel : jusqu'à 45 000 pages

Capacité du plateau d'alimentation de papier : jusqu'à 850 feuilles

La solution idéale pour la petite entreprise qui veut produire sur place du matériel de vente et marketing à fort impact.

Pour un temps limité, obtenez un appareil-photo numérique HP Photosmart 735 GRATUIT



Aujourd'hui, à l'achat de toute imprimante admissible, vous obtiendrez gratuitement un appareil-photo numérique HP Photosmart 735 doté d'une résolution de 3,2 MP et du programme HP First Impressions (une valeur de 299 \$).



Découvrez comment l'impression couleur de HP peut vous aider à abaisser vos coûts et à hausser votre productivité en appelant au 1 877 826-8825 ou en allant à l'adresse hp.ca/firstimpressions

MONDE

La guerre des étiquettes



RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE
NEW YORK

La scène s'est déroulée samedi soir dans l'auditorium d'un collège de Brooklyn, où le sénateur John Kerry participait à une rencontre électorale dans le cadre des primaires.

À la période des questions, un jeune homme s'est levé pour interroger le candidat démocrate. En faisant allusion à l'administration Bush, il a employé le mot « fasciste », ce qui lui a valu un reproche. « Je ne crois pas qu'on puisse utiliser le mot fasciste pour parler de l'administration Bush, a déclaré Kerry à son interlocuteur. Je préfère employer le mot extrémiste. » L'échange n'est pas anodin, car les étiquettes compteront beaucoup dans le duel électoral qui opposera, selon toute vraisemblance, Kerry à Bush en novembre.

Le sénateur du Massachusetts a commencé à brandir son étiquette anti-Bush au début de février. Dans un discours à Richmond, capitale de la Virginie, il a dénoncé le programme « extrémiste » du président américain qui « diverge fondamentalement de notre histoire et de nos espoirs ».

L'administration a suivi une voie extrémiste en devenant la première de l'histoire de notre pays à accorder, en temps de guerre, les plus grosses réductions d'impôts de l'histoire aux plus riches des Américains », a déclaré Kerry.

Et d'ajouter : « Ce n'est pas un secret, les politiques extrémistes de cette administration ont aussi dilapidé notre capital de sympathie internationale... »

En utilisant le mot « extrémiste », le sénateur Kerry ripostait à une étiquette que les républicains n'ont pas tardé à lui accoler après ses succès en Iowa et au New Hampshire. Sur tous les réseaux de télévision, Ed Gillespie, président du Comité national républicain, s'est mis à traiter Kerry de *liberal*, ou plus précisément de *Massachusetts liberal*.

Dans l'esprit des républicains, un « libéral du Massachusetts », c'est un individu de gauche qui ne partage pas les valeurs de l'Amérique moyenne. En 1988, l'étiquette avait été fatale pour l'ancien gouverneur de l'État, Michael Dukakis, qui avait perdu l'élection présidentielle contre George Bush père. En tant

que *liberal*, Dukakis était opposé à la peine de mort et au serment d'allégeance obligatoire dans les écoles publiques. Bush père avait marqué des points contre lui en l'accusant de dorloter les criminels et en mettant en doute son patriotisme.

En 2004, les républicains ne manqueront de recycler l'étiquette gagnante de 1988, mais ils voudront la remettre au goût du jour. Ainsi, les porte-parole du parti n'utilisent déjà presque plus l'expression *Massachusetts liberal* pour qualifier Kerry. Ils utilisent plutôt les termes *Jane Fonda liberal* ou *Rosie O'Donnell liberal*.

En 1972, l'actrice Jane Fonda est devenue la bête noire des conservateurs en se rendant dans la capitale ennemie, Hanoï, pour dénoncer l'intervention américaine au Vietnam. Un an plus tôt, à son retour de l'enfer vietnamien, Kerry s'était engagé dans le mouvement antiguerre, livrant notamment un témoignage controversé devant une commission sénatoriale.

Au cours de ce témoignage télévisé, le « héros » militaire avait dénoncé les atrocités commises par les soldats américains au Vietnam, qui rappelaient à son avis celles des troupes de Gengis Khan. Plusieurs vétérans n'ont jamais pardonné à Kerry ce discours où il semblait remettre en question l'honneur de tous les militaires qui ont combattu au Vietnam sous le drapeau américain. Pour eux, il est devenu un « libéral à la Jane Fonda ».

La comédienne Rosie O'Donnell a, pour sa part, soulevé l'ire des conservateurs la semaine dernière en se rendant à San Francisco pour épouser sa compagne de longue date, Kelli Carpenter. Kerry est opposé aux mariages gais, mais il vient du Massachusetts, l'État qui a mis le feu aux poudres l'an dernier en reconnaissant de telles unions.

« Êtes-vous un *liberal* ? » a demandé une journaliste à Kerry lors d'un débat télévisé dimanche.

Avant de poser sa question, la journaliste avait fait allusion à un classement du *National Journal*, un magazine de Washington, selon lequel les votes de Kerry en 2003 font de lui « le plus libéral » des sénateurs.

« Les étiquettes sont tellement stupides dans la politique américaine, a répondu Kerry. J'ai été un des premiers démocrates au Sénat à lutter pour la réduction du déficit en 1985. Cela fait-il de moi un conservateur ? J'ai lutté pour déployer 100 000 nouveaux policiers dans les rues de l'Amérique. Suis-je un conservateur ? »

Il va sans dire que John Kerry ne voit pas le mot « extrémiste » comme une étiquette stupide.



Le sénateur John Kerry a salué la foule hier à l'aéroport LaGuardia de New York alors qu'il s'apprêtait à prendre l'avion vers Buffalo pour y faire campagne dans le cadre du « Super Tuesday ».

Victoire finale pour Kerry?



ALEXANDRE SIROS
ENVOYÉ SPÉCIAL
LOS ANGELES

Il y a des signes qui ne trompent pas quant à la confiance affichée par l'équipe de John Kerry, à quelques heures du vote qui pourrait lui permettre de prendre une avance insurmontable dans la course au leadership du Parti démocrate des États-Unis.

À la veille du « supermardi », une demi-douzaine de partisans du sénateur du Massachusetts étaient rassemblés dans la salle de réunion d'un chic bureau d'avocats de Beverly Hills, à deux rues de Rodeo Drive et de ses luxueuses boutiques.

Il s'agit d'un des rares centres d'appels de la campagne de Kerry à Los Angeles, à l'extérieur de son quartier général. L'objectif est crucial puisqu'il faut faire « sortir le vote » pour le scrutin qui a lieu aujourd'hui, en Californie et dans neuf autres États américains. Pourtant, personne ne semble troublé par sa petite taille.

« Je ne sens pas de sentiment d'urgence et je sens que Kerry va remporter la nomination. Mais c'est tout de même important de s'impliquer et de faire voter les gens », affirme le capitaine de cette petite équipe rencontrée par *La Presse*, Micah Bycel, dont le visage imberbe, le jeans et les baskets verts sont en parfaite harmonie avec ses 23 ans.

S'il dit avoir été séduit par la fougue et la fraîcheur de l'ancien gouverneur du Vermont, Howard Dean, le jeune homme affirme qu'il a néanmoins opté pour Kerry dès le départ. « Parce que je pense qu'il est celui qui peut bat-

tre George W. Bush. Et ça doit être le but numéro un », dit-il.

Pas de pub dans l'Enchilada

Les quelque 50 coups de fil donnés par l'une des bénévoles, Joyce Bernstein, confirment la popularité du sénateur en Californie. L'avocate de 47 ans à la voix douce, mais à l'air déterminé d'un soldat en mission, indique que les 10 personnes à qui elle a parlé de vive voix ont toutes promis qu'elles voteront pour Kerry.

Mère d'un garçon de 15 ans, Mme Bernstein travaille à Washington, mais a décidé de s'envoler vers la Californie pour quelques jours afin de donner un coup de pouce à l'organisation du sénateur du Massachusetts, de loin son candidat préféré. « À cause de son expérience et parce qu'il est tellement intelligent et s'exprime tellement bien. Je l'admire pour être allé au Vietnam, mais aussi pour en être revenu et avoir protesté contre cette guerre de façon très éloquente et réfléchie », dit-elle.

Un autre signe qui ne trompe pas sur l'issue du vote de demain, du moins en Californie, c'est le peu de temps passé par les deux principaux candidats dans le Golden State. Tant Kerry que son rival principal, le sénateur de la Caroline du Nord John Edwards, ont consacré un maximum de 24 heures à faire campagne en Californie. Et ni l'un ni l'autre ne diffusent de pub télé dans cet État que Richard Nixon qualifiait pourtant de « Big Enchilada ».

Kerry sur le terrorisme

Edwards, qui a fait campagne hier en Géorgie et en Ohio, persistait à se montrer confiant. Le sénateur, qui n'a remporté qu'une des 20 premières étapes de la course à l'investiture, a néanmoins reconnu qu'il devra progresser de façon significative sous peine de devoir battre en retraite.

« Je devrai commencer à recueillir plus de délégués à un certain moment, sinon je ne remporterai pas la nomination », a-t-il dit lors d'une conférence de presse à Toledo, en Ohio. Il venait d'attirer quelque 300

L'ENJEU DU SUPERMARDI

CANDIDATS EN LICE :

John Kerry, sénateur du Massachusetts.
John Edwards, sénateur de la Caroline du Nord.
Dennis Kucinich, représentant de l'Ohio au Congrès américain.
Al Sharpton, révérend et militant renommé.

ÉTATS EN JEU :

la Californie, New York, le Connecticut, l'Ohio, la Géorgie, le Massachusetts, le Maryland, le Minnesota, le Rhode Island et le Vermont.

DÉLÉGUÉS EN JEU : 1151

Délégués requis pour remporter la course : 2162.
Délégués acquis par John Kerry jusqu'ici : 684.
Délégués acquis par John Edwards jusqu'ici : 205 (calculs faits par AP)

personnes à un rassemblement sur le campus universitaire de cette ville, trois fois moins que la foule qui y avait récemment accueilli Kerry.

Ce dernier, dans son blitz final avant le vote, a aussi parcouru l'Ohio et la Géorgie, en plus du Maryland. Il a promis à ses partisans qu'il n'hésitera pas à faire valoir les différences entre le Parti démocrate et le Parti républicain, entre autres en matière de politique étrangère. « Nous allons donner un vrai choix à l'Amérique », a-t-il lancé.

Le sénateur s'est même permis d'attaquer le président sur un terrain où Bush est d'ordinaire avantagé, la lutte contre le terrorisme. « Il y a une meilleure façon de rendre l'Amérique plus sûre que celle que ce président a choisie, a déclaré Kerry au Maryland. Ce président, en fait, a créé des terroristes là où il n'en existait pas. »

Avec l'Associated Press

Un conseiller d'Arafat tué

AFP, AP

GAZA — Un important conseiller du président palestinien Yasser Arafat, qui travaillait également pour le bureau local de l'Autorité palestinienne, a été tué par balles par des hommes masqués tôt ce matin à Gaza, selon des sources médicales.

Khalil al-Ziban, 59 ans, a été pris pour cible par plusieurs hommes

masqués alors qu'il quittait son bureau dans le centre de Gaza et est mort atteint de plusieurs balles.

Al-Ziban dirigeait aussi un bi-mensuel sur les droits de l'homme, a précisé le syndicat des journalistes palestiniens.

L'assassinat d'al-Ziban est la dernière en date d'une série d'attaques contre des journalistes dans le but d'intimider les médias locaux.

L'Irak doté d'une constitution provisoire

L'islam devient la « religion d'État »

AGENCE FRANCE-PRESSE

BAGDAD — Les dirigeants de l'Irak occupé ont réussi hier à se mettre d'accord sur une Constitution provisoire « historique », qui fait de l'islam la religion d'État sans être la source exclusive de la loi.

Les 25 membres du Conseil de gouvernement provisoire, mis en place par la coalition menée par les États-Unis, ont passé trois jours et trois nuits à discuter le texte. Ils sont parvenus à ce difficile compromis sur la question épineuse de

l'islam, dont les islamistes voulaient faire au départ l'unique source de la loi. Dans le texte adopté, l'islam est considéré comme « la religion d'État » mais aussi comme une des sources de la législation et non sa source exclusive, de quoi satisfaire l'homme le plus puissant d'Irak, l'administrateur américain Paul Bremer, qui ne voulait pas d'un régime islamique.

Le document garantit également, selon ses auteurs, les libertés fondamentales et les droits de la femme.

Des membres du comité exécutif transitoire de différentes sensibi-

lités ont qualifié ce texte d'« historique », au cours d'une conférence de presse qui s'est toutefois déroulée en l'absence de dirigeants kurdes.

« C'est une journée historique », a proclamé Samir al-Soumaydaï, membre sunnite du comité exécutif. « Ce texte marque un tournant historique », a dit le chrétien Yonadam Youssef Kanna, alors que la chiite Rajaa Habib Khouzai se félicitait de « la naissance d'une constitution garantissant les droits de la femme ».

Le sunnite Adnane Pachachi a indiqué que 13 des 64 articles du

texte étaient relatifs aux droits et aux libertés. Évoquant un accord « historique pour l'Irak et la région », il a souligné que les droits et les libertés accordés aux Irakiens ne seraient pas remis en cause à l'avenir. M. Pachachi a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'un « texte irakien » mais a remercié les membres de la coalition pour leur aide lors des débats.

Paul Bremer et le représentant britannique Jeremy Greenstock ont suivi les débats, mais les responsables irakiens ont souligné officiellement qu'ils n'y étaient pas intervenus.

La seule fausse note est venue des Turcomans, qui refusent le qualificatif de « minorité » et ne considèrent « pas cette loi comme une victoire mais comme un échec ».

Le chef du Conseil suprême de la révolution islamique en Irak (CSRII, chiite), Abdel Aziz Hakim, s'est quant à lui abstenu de commenter l'accord, préférant demander à l'ONU de fixer une date pour des élections.

La Constitution provisoire est censée régir l'Irak pendant la période transitoire, jusqu'à la fin janvier 2005.

Impasse des négociations

Les négociations pour la réunification de Chypre semblaient au point mort, hier, à l’issue d’une sixième séance de pourparlers. La partie turque a indiqué que les Chypriotes-grecs avaient refusé toutes les propositions soumises, alors que la partie grecque affirmait que les Chypriotes-turcs avaient « encore répété » leurs « positions immuables ». Entre temps, les Nations unies ont dépêché à Nicosie un haut responsable chargé de s’informer sur place de l’état des négociations. Le plan proposé par le secrétaire général de l’ONU, Kofi Annan, prévoit une réunification de l’île en une fédération sur le modèle helvétique, avec deux régions autonomes et un gouvernement central doté de pouvoirs relativement limités.

Agence France-Presse

VENEZUELA

Nouvelles manifestations contre Chavez

Après un week-end marqué par des affrontements avec les forces de l’ordre, les opposants au président Hugo Chavez ont coupé hier des voies de circulation, dressant des barrages dans les quartiers du sud-est de la capitale. D’autres manifestations étaient organisées hier dans d’autres villes du pays. Les Vénézuéliens sont dans l’attente de la décision du Conseil national électoral (CNE) concernant le référendum sur la révocation du président Chavez. L’organisme doit se prononcer au sujet des signatures jugées douteuses dans la pétition demandant la tenue du référendum.

Agence France-Presse

TCHÉTCHÈNE

Chef de guerre tué

Moscou a assuré hier que l’un des chefs de guerre tchétchènes les plus redoutés, Rouslan Guelaïev, avait été tué au Daguestan samedi par une patrouille de garde-frontière sur une route montagneuse menant en Géorgie. Cette nouvelle a été accueillie avec scepticisme par les organes de presse sur Internet proches des rebelles, qui ont rappelé que les autorités russes ont annoncé à plusieurs reprises par le passé la mort de nombreux chefs rebelles, sans qu’elle soit confirmée. Selon l’agence Itar-Tass, le corps de Guelaïev a été découvert à 100 mètres de l’endroit où ont été trouvés les corps de deux militaires russes abattus au même moment.

Agence France-Presse

RUSSIE

Nouveau premier ministre

Le président russe Vladimir Poutine a proposé hier pour nouveau premier ministre un haut fonctionnaire inconnu du grand public et sans poids politique, Mikhaïl Fradkov, un choix inattendu qui laisse présager un rôle essentiellement technique pour le futur chef du gouvernement. M. Fradkov, âgé de 53 ans, est l’actuel représentant de la Russie auprès de l’Union européenne. Cet ancien chef de la police fiscale, qui a occupé de nombreux postes à l’étranger et a été l’adjoint du ministre de la Défense, serait lié aux services secrets au sein desquels le chef de l’État a fait carrière.

Agence France-Presse

ISRAËL

Le « mur » sera achevé

Le gouvernement israélien s’est engagé hier à achever d’ici à la fin de l’année la barrière de séparation autour de Jérusalem, au lendemain d’une décision de la Cour suprême de suspendre jusqu’à dimanche prochain les travaux de construction d’une portion de la ligne située au nord-ouest de Jérusalem, le temps d’examiner des appels présentés par des Palestiniens et des Israéliens. La clôture de sécurité sera achevée à la fin de l’année autour de Jérusalem », a affirmé le ministre de la Sécurité intérieure, Tzahi Hanegbi. D’autre part, le premier ministre israélien, Ariel Sharon, a proposé de démanteler au moins dix colonies juives en Cis-jordanie, en plus des 17 qui seront évacuées à Gaza.

Agence France-Presse

Machine-à-images

0\$

Après rabais*

Système ExpressVu^{MC} 3120

- Service 100 % numérique.
- Installation comprise.**
 - Accès à plus de 300 canaux et 15 forfaits thématiques avantageux.

Et bien simple.^{MC}

1 87 SOUCOUPÉ

www.bell.ca/satellite

Magasins Espace Bell

3208224A

Espace Bell

Dumoulin

BRAULT & MARTINEAU

LA CABINE
TÉLÉPHONIQUE

FUTURESHOP

RadioShack.
Tout avec en pensée. Tout avec les câbles.™

CENTRE HI-FI

audio centre

ÉLECTRONIQUE HI-FI

WILDA MICROSYSTEM

Certaines conditions s’appliquent. Offre en vigueur jusqu’au 4 avril 2004. Système(s) installé(s) et activé(s) obligatoirement avant le 18 avril 2004. Le service ExpressVu est offert aux clients résidentiels, là où l’accès et la visibilité directe le permettent. Prix/offre sujets à changement/annulation sans préavis. L’offre ne peut être combinée avec aucune autre offre ExpressVu. Détails chez les détaillants participants ou sur www.bell.ca/satellite. Taxes toujours en sus. La signature d’un contrat, et la présentation d’une pièce d’identité avec photo et d’une carte de crédit sont nécessaires à l’achat du système et à l’ouverture d’un compte ExpressVu. Des frais s’appliquent si le client décline sa programmation sous le niveau minimum requis ou résilie son engagement avant la fin.

*Prix net basé sur le prix suggéré de 199,99 \$ moins un rabais en magasin de 100 \$ et un crédit de 100 \$ qui sera appliqué à votre compte dans un délai de 6 à 8 semaines. Offre réservée aux nouveaux abonnés ExpressVu. Sujet à un engagement de programmation de 24 mois à un forfait admissible d’une valeur mensuelle minimum de 36,99 \$. L’installation professionnelle de base est incluse. Pour savoir si vous êtes admissible, appelez au 1 888 759-3474 ou visitez www.bell.ca/installationinlude. ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu, s.e.c.

ÉDITORIAUX

Hors des rails



mroy@lapresse.ca

MARIO ROY

Le président du conseil d'administration de VIA Rail et ex-chef de cabinet de l'ancien premier ministre Chrétien, Jean Pelletier, a été remercié de ses services, hier. C'était couru. Rarement un homme investi d'une haute fonction publique aura-t-il émis des commentaires aussi peu réfléchis que ceux qu'il a livrés, il y a quelques jours, au sujet de la championne olympique Myriam Bédard.

Bien entendu, dans le contexte du scandale des commandites, Pelletier se trouvait déjà au bord du précipice. Ses propos oiseux lui auront fait faire un pas en avant...

Rappelons qu'il avait imputé à des problèmes personnels présumément vécus par Bédard — des remarques à teneur éminemment sexiste — le fait que celle-ci ait dénoncé des « choses pas catholiques » survenues au sein du service du marketing de VIA, en rapport avec les activités de la firme Groupaction.

Pelletier s'était par la suite excusé.

Mais ça ne pouvait suffire. Car, au-delà de la petite et mé-

prisable politique politicienne constituant le fond de sauce, à la fois, du scandale dans son ensemble, et de l'intempestive sortie de Jean Pelletier en particulier, il s'agit bel et bien du baroud d'honneur d'une culture que l'on espère en voie de disparition.

Une culture de l'invincibilité, devenu consubstantielle à un parti — et à ses proches — beaucoup trop habitué, et depuis beaucoup trop longtemps, au pouvoir. Une culture de la petitesse intellectuelle, qui ne déduit d'un effet donné — en ce cas : une dénonciation extrêmement morale — que des causes... petites, justement. Enfin, une culture de machisme antédiluvien, disons-le, en vertu de laquelle une femme serait incapable d'agir par froide raison, mais uniquement en fonction d'un biais caractériel.

C'est stupide. Pire : c'est ridicule.

Placé devant tout cela, le premier ministre Paul Martin n'avait aucun autre choix que de démettre Pelletier, évidemment. Et ça n'a pas dû lui arracher le coeur... D'autant plus que Myriam Bédard ne faisait en quelque sorte que répondre à son appel : celui de dénoncer, puisqu'elle en avait connaissance, des activités douteuses au sein de l'appareil d'État.

Paul Martin a aussi parlé d'un « changement de culture » nécessaire au sein de son « nouveau gouvernement ».

Il s'agit d'un projet de rénovation qui s'impose, c'est le moins qu'on puisse dire.

Victoire pour les actionnaires minoritaires



mboisver@lapresse.ca

MICHÈLE BOISVERT

Pour Conrad Black, l'arrogant magnat de la presse, spécialiste de Napoléon Bonaparte, le jugement extrêmement sévère rendu jeudi par le juge Léo Strine de la Cour du Delaware est ni plus ni moins son propre Waterloo. Dans une décision de 130 pages, le juge Strine refuse à Lord Black le droit de vendre son empire de presse aux frères jumeaux Barclays de Londres et ce, même s'il détient le contrôle de Hollinger International.

Ce refus se justifie selon le juge Strine, parce que M. Black a violé de façon persistante son devoir de fiduciaire envers les actionnaires

Conrad Black aura été l'artisan de son propre malheur. Son mépris des actionnaires minoritaires l'aura conduit à des gestes de plus en plus condamnables.

minoritaires de l'entreprise de presse. Il faut applaudir cette décision qui marque une importante victoire pour tous les actionnaires minoritaires, dont les droits sont souvent bafoués. Quant aux actionnaires majoritaires, le juge Strine leur a fait comprendre que peu importe le contrôle qu'ils exercent sur une entreprise, rien ne les autorise à agir comme si elle leur appartenait en propre, ce que M. Black a fait à maintes reprises.

Car ce qui est clair dans toute cette histoire, c'est que Conrad Black aura été l'artisan de son propre malheur. Son mépris des actionnaires minoritaires l'aura conduit à des gestes de plus en plus

condamnables. Non satisfait des frais de gestion exorbitants qu'Hollinger International payait à son holding personnel, Conrad Black a poussé l'audace et la cupidité encore plus loin. Lui et certains hauts dirigeants de Hollinger Inc se sont versés 32,15 millions en paiements soi-disant de non concurrence, des paiements qui n'avaient jamais été autorisés par le conseil d'administration de Hollinger International.

La mise au jour de ces paiements non autorisés ébranla l'empire Black et força le magnat de la presse à démissionner de son poste de chef de la direction de Hollinger International, en plus de déclencher un processus de mise en vente de l'entreprise propriétaire du *Daily Telegraph* de Londres, du *Chicago Sun-Times* et du *Jerusalem Post*. Plutôt que de collaborer au processus comme il s'y était engagé, Conrad Black s'enfonça davantage dans la duplicité et l'hypocrisie.

C'est en secret qu'il négocia la vente de son empire aux frères Barclay, leur refilant même de l'information confidentielle. Cette arrogance aveugle allait lui coûter cher. Car c'est ce double jeu que condamna le juge Strine. Selon le magistrat, le comportement déloyal de Conrad Black allait causer de graves préjudices aux actionnaires minoritaires de Hollinger International. L'entente conclue avec les frères Barclay les privait en effet des bénéfices qu'ils auraient pu retirer du processus de mise en vente de l'entreprise.

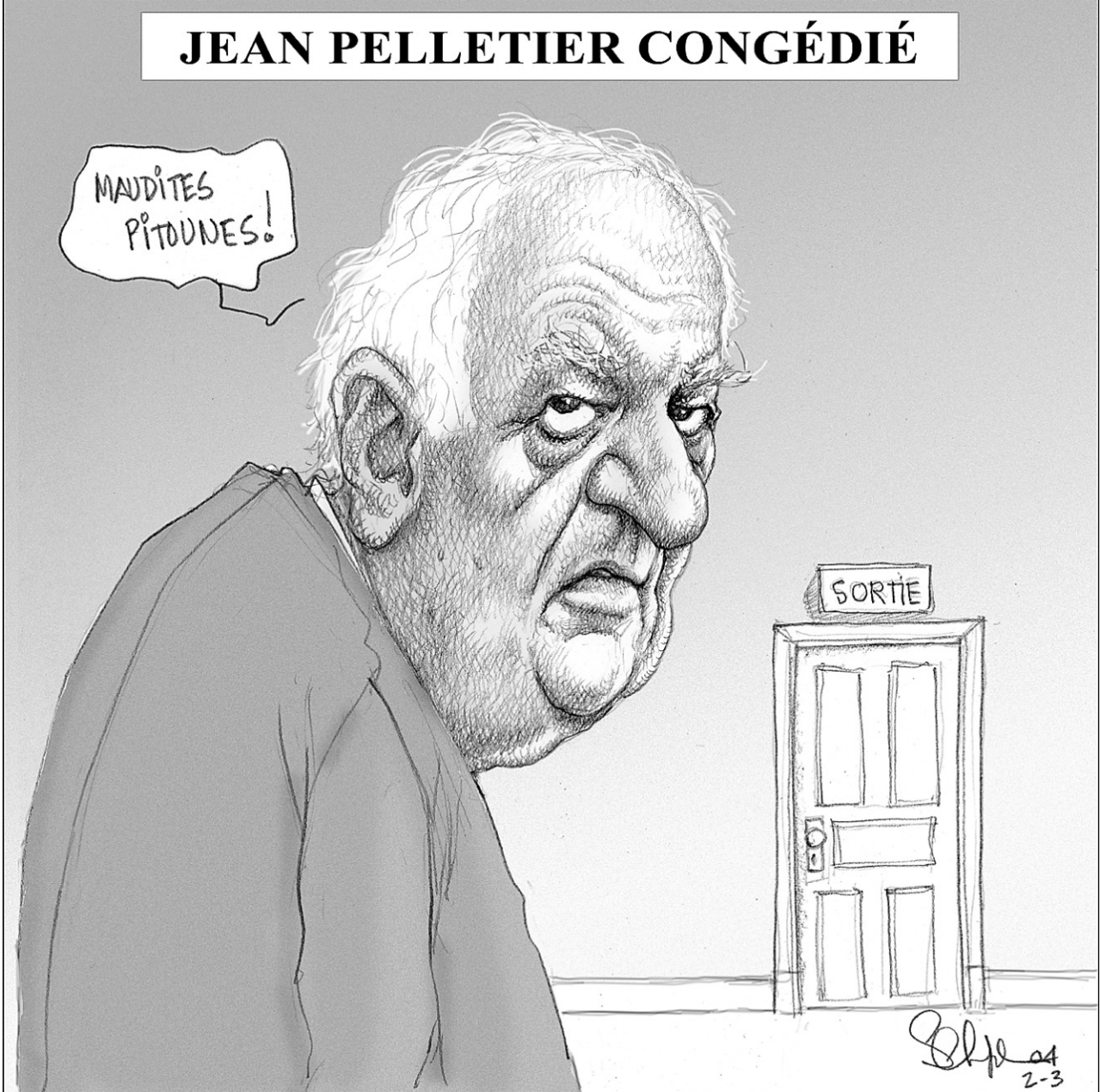
Il est à souhaiter que ce jugement servira d'encouragement à tous les actionnaires minoritaires qui, parce qu'ils ont l'impression qu'ils ne pèsent pas lourd dans la balance, abandonnent leurs droits avant même de les avoir fait valoir.

Quant à Conrad Black, ses démêlés avec la justice sont loin d'être terminés. Il fait face à d'autres poursuites, dont une de 300 millions de dollars intentée par des actionnaires minoritaires. Comme le dit si bien l'adage, Lord Black ne fait que récolter ce qu'il a semé.

certain que cet ultime hommage consacre d'éclatante façon une carrière phénoménale. Et constitue aussi un jugement — extrêmement flatteur — sur la capacité de l'imaginaire québécois à embrasser l'universel, ce dont nous nous doutions bien depuis d'autres succès, d'autres artistes d'ici, dans d'autres domaines.

N'oublions pas : les *Invasions* a connu autant un succès de critique que de box office. C'est, au cinéma, la marque des très, très grandes oeuvres.

Mario Roy



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Les fleurs et... le pot

La victoire de Denys Arcand ne représente pas seulement la victoire d'un grand homme au sein d'un gigantesque pays que sont les États-Unis, mais cette victoire représente également la victoire de notre nation. C'est en grande partie grâce à la culture qu'un pays se fait connaître, aimer et même détester. La culture américaine nous est importée ici à grands coups de films à gros budgets, gros effets spéciaux. Les plus beaux films resteront toujours ceux qui sont faits avec passion et fierté. Notre nation pourra enfin être reconnue aux États-Unis, pays où personne n'est quelqu'un sans les millions de dollars rapportés par chaque film à gros budget. Bravo à toute l'équipe des *Invasions barbares*. Grâce à vous, nous pouvons tous être fiers de notre pays, notre patrie.

Judith Lacroix-Lavoie

Un brillant regard

Bravo à ce grand cinéaste qu'est Denys Arcand. Enfin, tout son talent est récompensé ; il le mérite grandement, ce film est un véritable chef-d'oeuvre, un brillant regard sur l'humanité !

Lucie Beauchesne
 Rimouski

Équipe remarquable

Félicitations à Cinémaginaire, à Denise Robert, Daniel Louis, Denys Arcand, tous les acteurs, artisans et techniciens pour l'Oscar bien mérité pour *Les Invasions Barbares*. Le dynamisme et le dévouement de Cinémaginaire, alliés au talent et au travail acharné d'une équipe remarquable, sont certainement un gage de réussite pour l'avenir et la progression du cinéma québécois à l'échelle internationale. Les cinéphiles attendent avec impatience *Aurore, l'enfant martyr* et *Maurice Richard*.

Philippe Turp
 Avocat et cinéaste

Une occasion manquée

Comme tous les francophones du pays, j'étais extrêmement fier, dimanche soir, de voir Denys Arcand recevoir l'Oscar du meilleur film « en langue étrangère » à Hollywood. Mais je trouve que M. Arcand a raté... une belle occasion de parler ! Malheureusement, cette « langue étrangère » (le français en Amérique), n'aura pas écorché les oreilles impérialistes des Américains. Pour des millions de



PHOTO LAURA RAUCH, AP©

Denys Arcand

télespectateurs à travers le monde, Denys Arcand restera le Canadian du Canada (probably Toronto) qui a reçu un Oscar. Par contre, toute la soirée, les Britanniques et les Néo-Zélandais n'ont pas hésité à afficher leur parler, leur accent, leur spécificité culturelle... à satiété. Si M. Arcand a pu monter sur cette scène prestigieuse, il le doit, en grande partie, aux Québécois francophones qui sont allés voir ses films au cours des années, surtout lors des années « obscures ».

Thomas Michaud
 Montréal

Une seconde et quart

Comme des centaines de milliers de Québécois, je me suis farci une soirée des Oscars (la plus ennuyante de toutes) juste pour voir si Arcand et Charest allaient gagner. Mon plaisir aura duré à peine une seconde et quart, gros max, le temps de voir Arcand me faire honte (souvenons-nous de l'éclat de joie et de gratitude de Bellini pour *La Vita è bella*). Quand l'argent public nous fait vivre depuis si longtemps, la moindre des choses serait de remercier ses compatriotes-payeurs-de-taxes. Un simple merci aux comédiens, techniciens et gens du milieu aurait aussi été bienvenu. Finalement, le fait de

dire au reste du monde qu'il se passe des choses vraiment intéressantes ici en cinéma aurait été la moindre des choses et une occasion de prononcer le mot Québec à la face du monde. Occasion ratée s'il en est une. Vraiment déçu, monsieur Arcand. Un peu d'humilité et moins de nombrilisme la prochaine fois S.V.P. La prestation de Betty et Ben Charest, quant à elle, était un pur bonheur.

Maurice Nantel
 Montréal

Débloquer les choses

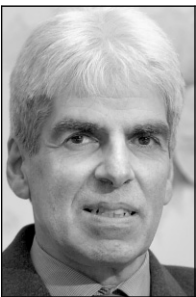
Enfin une note significative pour le cinéma québécois. Depuis ces dernières années, le cinéma de chez-nous profite d'une belle lancée et les *Invasions barbares* en sont la preuve. Malgré ce beau coup, il ne faut pas croire que le travail est fini, mais plutôt augmenter la hauteur de la barre. Si jamais les investisseurs comprenaient grâce au prix de Denys Arcand que les Québécois sont des cerveaux... on trouverait probablement l'argent pour en faire des chefs-d'oeuvres de ces idées... voici la nouvelle hauteur ! Bravo encore, M. Arcand. Cela fera peut-être débloquent les choses !

Yann Dupuis

Un difficile parcours

Le score final du superprocès des Hells justifiait la poursuite de roucouler pendant que les accusés ronchonnaient

JEAN-C. HÉBERT



L’auteur (jchebert@hbd.qc.ca) est avocat.

L’apothéose d’un procès devant jury coïncide généralement avec le prononcé du verdict. Le score final du mégaprocès des mortards justifiait la poursuite de roucouler pendant que les accusés ronchonnaient.

Pour la douzaine de citoyens conscrits sur le jury, ce fut certes un long et difficile parcours. Merci et bonne délivrance ! Bien sûr, une étape importante reste à venir : l’imposition des peines. Cependant, on peut d’ores et déjà crayonner un bilan provisoire de cette cahotante affaire judiciaire.

Un bras de fer oppose présentement les juges présidant les procès par jury au procureur général du Québec. Pour différentes raisons d’ordre stratégique, le ministre québécois responsable des poursuites criminelles privilégie le format grand-procès. À cette fin, il lui arrive de conglomerer accusés et inculpations en imposant le forum du jury. La magistrature concernée se rebiffe et rend les ordonnances requises pour dégrossir les procès. Pour l’heure, les pouvoirs exécutif et judiciaire se cramponnent à leur prérogative respective.

Le ministre de la Justice Marc Bellemare fait valoir que la tenue de procès séparés augmenterait le risque de verdicts contradictoires. Le preuve devant être reprise, des témoins seraient forcément confrontés à leur déposition antérieure. Dire la vérité, deux fois plutôt qu’une, c’est toujours raconter la vérité. Bien sûr, la vérité d’un témoin délateur risque de se fragiliser d’un procès à l’autre. Tant mieux pour la justice s’ils s’em mêlent dans leur récit. Un verdict contradictoire serait plutôt un signe de bonne santé judiciaire. L’argument du ministre doit être récuse.

Comme la santé et l’éducation, la sécurité publique et la justice comportent un fardeau financier pour le contribuable. La rémunération des jurés et les honoraires des procureurs d’accusés nécessaires doivent être évalués dans un contexte non judiciaire. Dans un récent rapport, le Barreau du Québec invite l’autorité gouvernementale à réviser ses règles et pratiques sur le sujet. Ce n’est surtout pas l’affaire des juges d’agir comme argentiers.

Le gigantisme de la preuve administrée



PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

Les procureurs de la Couronne M^e Madeleine Giauque et M^e Roger Carrière.

dans un mégaprocès rend sa divulgation obligatoire indigeste. La remise aux accusés de disques informatiques provoque requêtes préliminaires et ajournements. Le Barreau suggère que, tôt dans l’enquête, des avocats de la poursuite orientent le travail policier. Ainsi, en dépit du volume, des renseignements cohérents et compréhensibles seraient communiqués à la défense.

Bon pied bon oeil

Lors d’un mégaprocès, le juge désigné doit avoir bon pied bon oeil... et le souffle du marathonien. Rien n’empêche qu’un collègue puisse l’assister et, le cas échéant, entendre certaines requêtes. Chemin faisant, des accusés peuvent explorer l’hypothèse d’un aveu de culpabilité. Le Barreau propose donc qu’un juge médiateur encadre les discussions informelles des parties afin de préserver l’apparence d’impartialité du tribunal.

Dans un climat de serre chaude au Centre ju-

diciaire Gouin, certains procureurs bougons se sont crus à l’Assemblée nationale en fin de session. En cas d’abus parlementaire, le président de la chambre peut expulser un élu. Dans un procès, le juge ne peut agir de la sorte sans atteindre l’accusé. Sauf à brandir la trique de l’outrage au tribunal, le magistrat est limité à grognasser contre la discourtoisie. Rien ne l’empêche de signaler le florilège des actes dérogatoires au syndic du Barreau. En clair, il faut avoir un langage fleuri dans une salle d’audience. L’enquête disciplinaire annoncée récemment par le Bâtonnier aura le mérite de clarifier les bornes.

Plusieurs péripéties ont épiché le mégaprocès qui s’achève. La récusation surprise du juge Boilard provoqua une onde de choc dans l’univers feutré de la magistrature. Contristé, mais non sans intérêt, le procureur général du Québec porta plainte à l’organisme déontologique compétent. Fait inusité, les juges se sont tirés la toge publiquement. D’abord, un

comité d’enquête (deux juges et un avocat) blâma le juge Boilard. Ensuite, le Conseil canadien de la magistrature (vingt-six juges en chef) tança son organisme d’enquête.

En apparence, le poids du nombre pèse lourd en faveur de la légitimité de cette décision unanime. L’inquiétude persiste néanmoins. En effet, l’argumentaire du quateron des juges en chef projette une lumière crue sur l’ampleur de l’immunité qu’ils s’adjugent. Désormais, sauf abus de pouvoir ou mauvaise foi avérés, une décision discrétionnaire d’un juge échappera à l’examen disciplinaire.

Le maintien de la confiance du public dans l’administration de la justice requiert l’existence de procédures crédibles pour administrer la justice disciplinaire des juges. Cette dilation de l’immunité disciplinaire risque d’affaiblir le gardien des juges. Heureusement, en matière de justice pénale, le verdict rendu par le jury est de nature à renforcer la confiance du public.

Des conclusions surprenantes du Barreau

MARC-ANDRÉ BLANCHARD

L’auteur est un avocat spécialisé dans le droit des médias.

Le rapport du comité du Barreau du Québec concernant les mégaprocès traite dans son dernier chapitre de la médiatisation de ceux-ci.

Tant personnellement qu’en ma qualité de membre du Barreau, je trouve pour le moins surprenant que ce comité, composé d’imminents juristes pour lesquels j’ai le plus grand respect, participe encore des droits reliés à la liberté d’expression et à la liberté de la presse.

Je m’explique. On trouve deux notes infra-paginales au soutien du rapport du comité

qui affirment, que dans l’éventualité où le droit à la liberté de la presse entre en conflit avec le droit de l’accusé à un procès juste et équitable c’est ce dernier qui l’emportera.

Or, ce qui me trouble c’est que la Cour suprême du Canada a spécifiquement dit le contraire dans l’affaire Société Radio-Canada c. Dagenais en 1994. Le juge en chef Lamer avait alors énoncé qu’il n’existait pas de hiérarchie entre le droit à un procès juste et équitable, prévu à l’article 11d) de la Charte canadienne et le droit à la liberté d’expression et à la liberté de la presse, prévue à l’article 2b) de celle-ci.

Voici ce que disait le juge en chef Lamer :

« La règle de common law qui, avant l’adoption de la Charte, régissait les ordon-

nances de non-publication, accordait une plus grande importance au droit à un procès équitable qu’à la liberté d’expression de ceux qui étaient touchés par l’interdiction. À mon sens, l’équilibre que cette règle fixe est incompatible avec les principes de la Charte, en particulier avec l’égalité de rang qu’accorde la Charte aux al. 2b) et 11d). Il ne conviendrait pas que les tribunaux continuent d’appliquer une règle de common law qui privilégie systématiquement les droits garantis à l’al. 11d) par rapport à ceux que garantit l’al. 2b). Il faut se garder d’adopter une conception hiérarchique qui donne pré-séance à certains droits au détriment d’autres droits, tant dans l’interprétation de la Charte que dans l’élaboration de la com-

mon law. Lorsque les droits de deux individus sont en conflit, comme cela peut se produire dans le cas d’une interdiction de publication, les principes de la Charte commandent un équilibre qui respecte pleinement l’importance des deux catégories de droits. »

Quant à moi, avec égard, on ne peut donc soutenir, comme l’a affirmé le comité du Barreau, que les exigences d’un procès impartial doivent continuer de l’emporter sur la promotion de la liberté d’expression.

Malheureusement encore une fois, la liberté d’expression et la liberté de la presse sont, malgré les apparences trompeuses, des libertés auxquelles on n’accorde pas toute l’importance qu’elles méritent.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Un congédiement mérité

C’est bien beau de voir que le premier ministre Martin est passé aux actes. C’est vraiment tout ce que mérite monsieur Pelletier. Reste à voir si :

> On pourra le contraindre à témoigner à l’enquête publique sur le scandale des commandites maintenant qu’il n’est plus président du conseil de VIA Rail et :

> Le gouvernement lui donnera-t-il une prime de départ d’un demi ou d’un million de dollars. Je crois qu’il ne mérite rien du tout.

Michel Provost

Plutôt gaffeur...

Tout à fait ridicule que ce congédiement. Si M^{me} Bédard n’avait été qu’une simple citoyenne non adulée par un peuple trop

facilement impressionnable, M. Pelletier serait déjà à boire un café avec son agent de presse et à préparer d’autres excuses. Nous sommes tous humains et le fait d’émettre une opinion négative, aussi non fondée soit-elle, ne devrait pas ruiner la vie d’un homme. Que faisons-nous de la compassion pour l’erreur humaine ? Qu’il ait eu tort ou raison ne justifie en rien qu’on adule tant une ancienne athlète olympique au point de condamner si durement un homme plutôt gaffeur que mesquin. Et qui pense à faire le procès de cette M^{me} Bédard qui semblait être au courant de certains faits plutôt douteux et qui a décidé de se taire ? Si la compassion doit manquer d’un côté de la « médaille », elle doit aussi manquer de l’autre...

Christiane Racine

Dix sur dix

Bravo à Paul Martin. Je lui donne dix sur dix pour la façon dont il s’attelle à la tâche de régler ces histoires d’arrogance en haut lieu. S’il continue dans cette voie, il aura mon vote aux prochaines élections.

Bruno Lagacé
Ottawa

Il n’a que ce qu’il mérite

On ne pouvait pas attendre de Jean Pelletier qu’il ait la décence de présenter sa démission, il a fallu la lui imposer. Ça aurait dû être fait aussitôt ses propos éruptés. Il n’a que ce qu’il mérite. Trop longtemps, ce triste sire a déversé son fiel sur quiconque avait la malchance de lui déplaire. À

Québec, où il fut maire trop longtemps, nous avons bien souvent essuyé les propos malveillants et grossiers de celui qui est devenu l’homme de main de Jean Chrétien.

Mario Laprise
Québec

Retraite dorée ?

J’aimerais bien connaître les conditions monétaires du départ de Jean Pelletier qui s’est mis un pied dans la bouche. Il nous a montré son niveau de résistance à la pression comme ami de Jean Chrétien et surtout sa vraie personnalité. C’est Paul Martin qui doit rire dans sa barbe...

Maurice Poirier

Idées rétrogrades et obtuses

Tout cela est bien beau, mais il faut se demander combien il reste de personnes aux idées rétrogrades et obtuses comme Jean Pelletier, et qui sont toujours en position d’influencer l’avenir de notre pays ? Comme on le sait, ce groupe de décideurs de haut niveau est comme larrons en foire. Il ne serait pas surprenant que l’appareil de l’État soit sous le joug d’hommes de la trempe de Jean Pelletier. Il n’est donc pas surprenant de constater que les femmes et les groupes minoritaires soient si abandonnés par notre société.

Donald Duguay
Montréal

CHRYSLER



L'OFFRE SE TERMINE LE 31 MARS.



N'ATTENDEZ PAS À LA DERNIÈRE MINUTE.



Chrysler PT Cruiser 2003

- Transmission automatique • Climatiseur • Vitres, portes électriques et télédéverrouillage
- Lecteur de CD • Roues de 16 po en aluminium

ACHETEZ À

18 999\$^Δ



Berline Chrysler Sebring 2004

- Transmission automatique à 4 vitesses • Climatiseur • Vitres, portes électriques et télédéverrouillage • Régulateur de vitesse

LOUEZ À

288\$[†]

PAR MOIS.
LOCATION
DE 48 MOIS.

Comptant initial de 2855 \$
ou échange équivalent.
Transport et taxe sur le
climatiseur inclus.
0 \$ dépôt de sécurité.
Option 0 \$ comptant
également disponible.

OU ACHETEZ À

18 999\$^Δ



Chrysler Intrepid SE 2004

- Moteur V6 de 200 chevaux • Climatiseur • Lecteur de CD • Régulateur de vitesse
- Dispositif de prévention du vol Sentry Key^{MD}

LOUEZ À

299\$[†]

PAR MOIS.
LOCATION
DE 48 MOIS.

Comptant initial de 2988 \$
ou échange équivalent.
Transport et taxe sur le
climatiseur inclus.
0 \$ dépôt de sécurité.
Option 0 \$ comptant
également disponible.

OU ACHETEZ À

19 998\$^Δ



La plus haute cote de sécurité décernée
par le NHTSA lors de tests de collision^{††}



Chrysler Pacifica 2004

- Moteur V6 de 250 chevaux • Système antipatinage • Suspension indépendante aux 4 roues d'inspiration allemande • Trois rangées de sièges • Système de 200 watts Infinity^{MD} numérique à 6 canaux avec radio AM/FM • Lecteur de CD • Rideaux gonflables latéraux

LOUEZ À

499\$[†]

PAR MOIS.
LOCATION
DE 36 MOIS.

0 \$ comptant initial.
0 \$ dépôt de sécurité.
Transport et taxe sur
le climatiseur inclus.

PLEIN D'ESSENCE GRATUIT^Ω à l'achat ou à la location de tous nos véhicules neufs 2003 et 2004.

FINANCEMENT
OFFERT PAR

SERVICES FINANCIERS
CHRYSLER CANADA



LA MEILLEURE PROTECTION QUE NOUS AYONS JAMAIS OFFERTE SUR TOUS LES MODÈLES CHRYSLER 2003 ET 2004.
GARANTIE DE 7 ANS OU 115 000 KM SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR, ET ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 H SUR 24.^{**}

GM, FORD, HONDA ET TOYOTA NE L'ONT PAS.

VISITEZ CHRYSLER.CA POUR CONNAÎTRE L'EMPLACEMENT DU CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP^{MD} • DODGE LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS.

Δ Le prix comprend les allocations du fabricant consenties aux concessionnaires et est établi pour la Chrysler PT Cruiser 2003 avec l'ensemble 28E, pour la Chrysler Sebring 2004 avec l'ensemble 24H et pour la Chrysler Intrepid SE 2004 avec l'ensemble 22C (modèle ES illustré). † Tarifs mensuels pour 48 mois établis pour la berline Chrysler Sebring 2004 avec l'ensemble 24H et la Chrysler Intrepid SE 2004 avec l'ensemble 22C, et tarif établi pour 36 mois pour la Chrysler Pacifica 2004 avec l'ensemble 26M + AWF. Le dépôt de sécurité est de 0 \$ pour une période de temps limitée seulement et peut changer sans préavis. Premier versement exigé à la livraison. Location pour usage personnel seulement. Aucun rachat requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 81 600 km (61 200 km / 36 mois) au taux de 15 ¢ le kilomètre. Sous réserve de l'approbation de Services financiers Chrysler Canada. Services financiers Chrysler Canada est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada. Δ, † Ces offres d'une durée limitée sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés[‡] et du programme d'aide aux handicapés physiques, et s'appliquent à la livraison au détail des modèles sélectionnés 2003 et 2004 neufs en stock. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut vendre / louer à prix moindre. Le concessionnaire peut devoir commander (2004) ou échanger un véhicule. Transport et taxe sur le climatiseur (inclus à la location), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre, taxes et frais d'administration des concessionnaires en sus. Photos à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. Ω Gratuit à l'achat ou à la location d'un véhicule 2003 ou 2004 neuf. TM Le Vehicle Experience StudyTM 2003 de Strategic Vision est une enquête faite auprès de 31 906 acheteurs d'un nouveau véhicule, parmi plus de 200 modèles, pendant les mois d'octobre et de novembre, aux États-Unis, à la suite des 90 premiers jours suivant l'achat. †† Tests effectués par l'organisme américain National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) lors de tests de collision frontale et latérale pour la Chrysler Pacifica 2004 4x4 à transmission intégrale. Voyez votre concessionnaire pour les détails et les conditions. ** Tous les modèles Chrysler, Jeep et Dodge 2003 et 2004 sont couverts par la meilleure protection que nous ayons jamais offerte : une garantie de 7 ans ou 115 000 km sur le groupe motopropulseur[†], et une assistance routière 24 heures sur 24⁺, selon la première éventualité. La garantie de base est de 3 ans ou 60 000 km*. La protection de la carrosserie contre la corrosion est de 3 ans. * Selon la première éventualité. + Certaines conditions ainsi qu'une franchise peuvent s'appliquer. Cette offre ne s'applique pas à certains véhicules vendus à des fins commerciales ou aux modèles SRT-10. Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire. ‡ Remise aux diplômés de 500 \$ à la location ou de 1000 \$ à l'achat d'un véhicule, à l'exception de la Dodge SX 2.0 (750 \$). Cette offre exclut la Dodge Viper, la Chrysler Crossfire, la Dodge Sprinter et tous les modèles Dodge SRT. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. Chrysler est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada Inc.. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada Inc..

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep^{MD} • Dodge du Québec

